

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du mercredi 17 juin 2015

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 3.1, 3.2, 3.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 0.2, 0.3, 8.1, 8.2, 6.1, 6.2

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h30

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** M. Eric ALAUZET (à partir du 2.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 4.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 7.1), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guericc CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 7.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 1.1.4), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 2.1), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Cariné MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 4.2), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.1.4), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 4.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Beure :** M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 4.1) **Busy :** M. Alain FELICE **Chalezeule :** M. André ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagny :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON (représenté par M. Jean-Luc GUILLAUME) **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** Mme Marie-Pascale BRIENTINI (jusqu'au 1.1.8), M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 1.1.8) **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **Franois :** M. Eric PETIT **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT (jusqu'au 1.1.8) **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Les Auxons :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir du 4.1), Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 4.1 et jusqu'au 1.1.4), Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.1.4) **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE **Pouilly-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au 1.1.4), Mme Annie SALOMEZ **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à partir du 5.2) **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (représentée par M. Sylvain DOUSSE)

Etaient absents : **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, Mme Pauline JEANNIN, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **Franois :** Mme Orianne DELAGUE **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Mme Nicole WEINMAN **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Thise :** Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET **Torpes :** M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants : A. PARIS, J. ACARD, E. ALAUZET (jusqu'au 7.3), T. BIZE (à partir du 7.2), P. BONTEMPS, C. COMTE-DELEUZE (à partir du 2.1), P. JEANNIN, JS. LEUBA (à partir du 2.5), T. MORTON (jusqu'au 4.1), Y. POUJET, K. ROCHDI (à partir du 1.1.5), D. SCHAUSS (jusqu'au 4.1), C. DEMOLY, M. GIVERNET, C. CUINET (jusqu'au 1.1.8), P. DUCHEZEAU, P. HANUS, C. BITSCHENE (jusqu'au 1.1.4), R. STEPOURJINE, N. WEINMAN, L. GUIBRET, A. LORIGUET, D. JACQUIN (à partir du 2.1)

Mandataires : Mj. BERNABEU, P. MOUGIN, A. VIGNOT (jusqu'au 7.3), C. LIME (à partir du 7.2), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 2.1), A. POULIN, N. BODIN (à partir du 2.5), C. MICHEL (jusqu'au 4.1), P. CURIE, D. SCHAUSS (à partir du 1.1.5), A. GHEZALI (jusqu'au 4.1), C. BARTHELET, F. LOPEZ, T. ROBERT (jusqu'au 1.1.8), E. MAILLOT, JP. MICHAUD, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.4), O. COMTE, J. KRIEGER, C. MAGNIN-FEYSOT, F. TAILLARD, JL. FOUSSERET (à partir du 2.1)

Délibération n°2015/002838

Rapport n°4.2 - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Rapporteur : Françoise PRESSE, Vice-Présidente

Commission : Développement durable

Inscription budgétaire
BP 2015 et PPIF 2015-2020 « PCAET » Incidence financière à déterminer

Résumé :

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) traduit l'engagement du Grand Besançon en faveur de la sobriété énergétique, de l'adaptation au changement climatique, du développement des énergies renouvelables et du maintien d'une bonne qualité de l'air sur l'ensemble de son territoire. Il s'agit d'un document réglementaire pour l'agglomération.

Cet engagement est devenu opérationnel en 2012 avec l'adoption d'un premier programme d'actions qui s'est terminé fin 2014.

A l'occasion de la révision de ce programme, et avec la prise en compte des nouveaux objectifs régionaux, nationaux et européens, l'ambition du Grand Besançon sur les thématiques air-énergie-climat est réaffirmé avec l'objectif d'être, en 2050, un territoire à énergie positive (TEPOS). Deux engagements forts définissent le TEPOS : la réduction de moitié des consommations d'énergie et la compensation des énergies résiduelles par des énergies renouvelables et de récupération.

Les objectifs sont donc définis à moyen et long termes, mais le programme d'actions, pour s'inscrire dans cette trajectoire, est défini à court terme afin d'être opérationnel : celui présenté ici couvre la période 2015-2018.

La présente délibération met à jour le diagnostic territorial et les scénarii prospectifs, et propose un nouveau programme d'actions pour le PCAET. Ce programme est aussi le plan d'actions Cit'ergie qui sera présenté aux instances nationales en charge de la labellisation du Grand Besançon.

I. Le socle du plan climat air énergie territorial (PCAET) du Grand Besançon

A/ La genèse d'un engagement du Grand Besançon en faveur de la transition énergétique

En 2005, le Grand Besançon signe une charte de l'environnement, traduction de son premier engagement dans une politique de développement durable. Plus tard, cette charte est transformée en Agenda 21 dont le second plan d'actions s'est terminé fin 2013.

Respectivement en 2008 et en 2009, le Grand Besançon et la Ville de Besançon signent la Convention européenne des maires pour le changement climatique, par laquelle les 2 collectivités s'engagent à réduire les émissions de gaz à effet de serre de leurs territoires.

En 2009, le Conseil de communauté approuve l'élaboration d'un plan climat énergie territorial (PCET) dont le premier programme est adopté le 17 février 2012.

En 2015, le Grand Besançon s'engage en faveur de la transition énergétique et intègre la qualité de l'air dans son PCET en construisant son nouveau plan climat air énergie territorial (PCAET). Ce nouveau plan correspond aussi au plan d'actions Cit'ergie du Grand Besançon et permettra à la collectivité d'être labellisée à la fin de l'année 2015.

B/ Le PCAET comme élément de la politique territoriale de l'agglomération : fondements réglementaires

Avec le plan des déplacements urbains (PDU) et le programme local de l'habitat (PLH) du Grand Besançon, le PCAET planifie l'action territoriale de l'agglomération. Instauré par la loi Grenelle 2, son adoption est imposée aux collectivités de plus de 50 000 habitants qui doivent ainsi définir un engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique et de l'adaptation aux conséquences de ce changement, de la sobriété énergétique, et des énergies renouvelables. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, en cours d'adoption, renforcera les PCAET.

Le PCAET doit être compatible avec le schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) approuvé le 22 novembre 2012.

C/ Eléments à considérer dans l'élaboration du nouveau PCAET

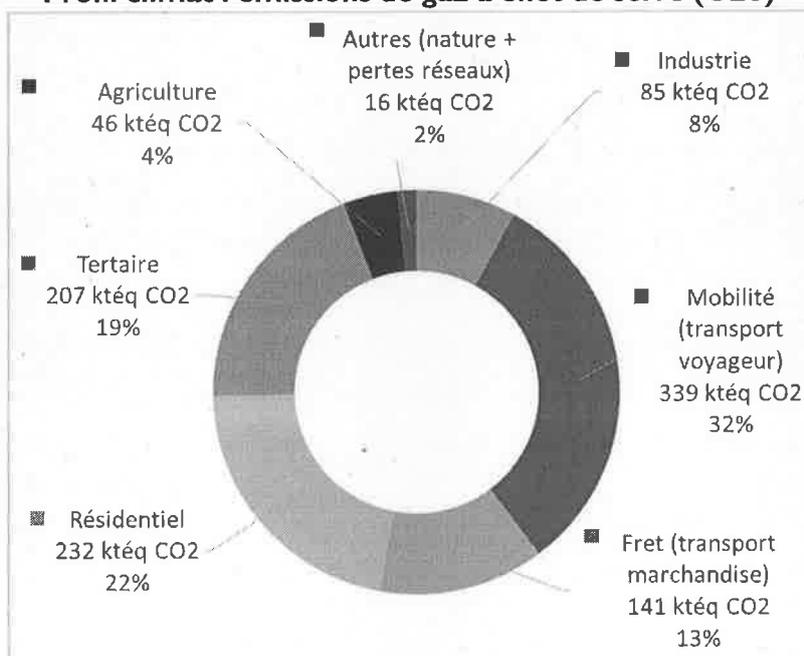
La construction du second programme d'actions pour le PCAET intègre de nouveaux éléments. Depuis le vote du premier plan d'actions, le SRCAE a été adopté au niveau régional. Aux niveaux national et européen, un nouveau cadre est en cours de définition avec la loi française relative à la transition énergétique pour la croissance verte et le nouveau paquet européen énergie-climat 2030, tous deux en cours d'adoption. On relève notamment les évolutions suivantes :

- de nouveaux objectifs sont fixés,
- la thématique de la qualité de l'air doit être prise en compte,
- une nouvelle gouvernance est définie : l'intercommunalité devient le porteur unique du PCAET (disposition en cours de validation dans le cadre de la loi de transition énergétique).

II. Le diagnostic territorial climat air énergie : où en est-on ?

Le diagnostic territorial est effectué par l'association ATMO Franche-Comté. Il s'appuie sur les données de l'observatoire régional climat-air-énergie OPTEER. Il comptabilise les productions et consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre (GES) et polluants de l'ensemble des secteurs du territoire grand bisontin.

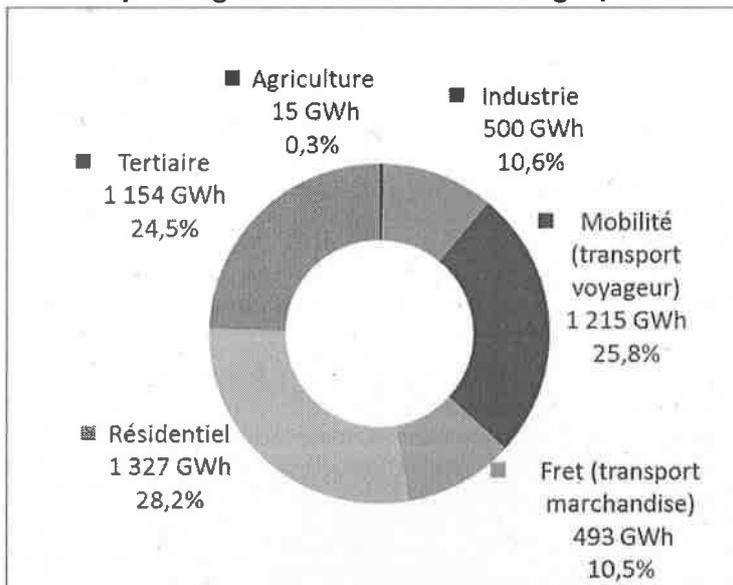
Profil climat : émissions de gaz à effet de serre (GES)



Répartition des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire du Grand Besançon, par secteur émetteur (en kilotonnes équivalent CO2 (ktéq CO2) - source : OPTEER – ATMO FC – 2008)

Chaque année, environ 1 000 000 de tonnes équivalent CO2 sont émises par l'ensemble des activités sur le territoire du Grand Besançon.

Profil énergie : consommation d'énergie finale

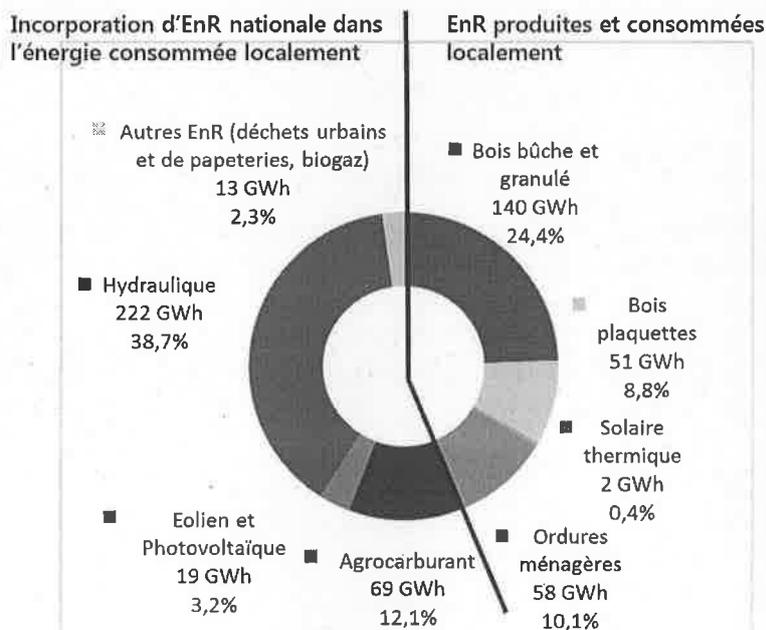


Répartition des consommations d'énergie sur le territoire du Grand Besançon, par secteur consommateur (en gigawattheure (GWh) d'énergie finale - source : OPTeER – ATMO FC – 2008)

Chaque année, 4 700 GWh sont consommés sur le territoire du Grand Besançon, toutes énergies confondues. Voici quelques éléments donnés à titre de comparaison :

- 1 réacteur nucléaire produit entre 8 et 10 000 GWh/an,
- le parc éolien du Lomont (25) produit environ 60 GWh/an,
- le barrage de Vouglans (39) produit environ 300 GWh/an.

Profil énergie : consommation d'énergie renouvelable et de récupération dans l'énergie finale

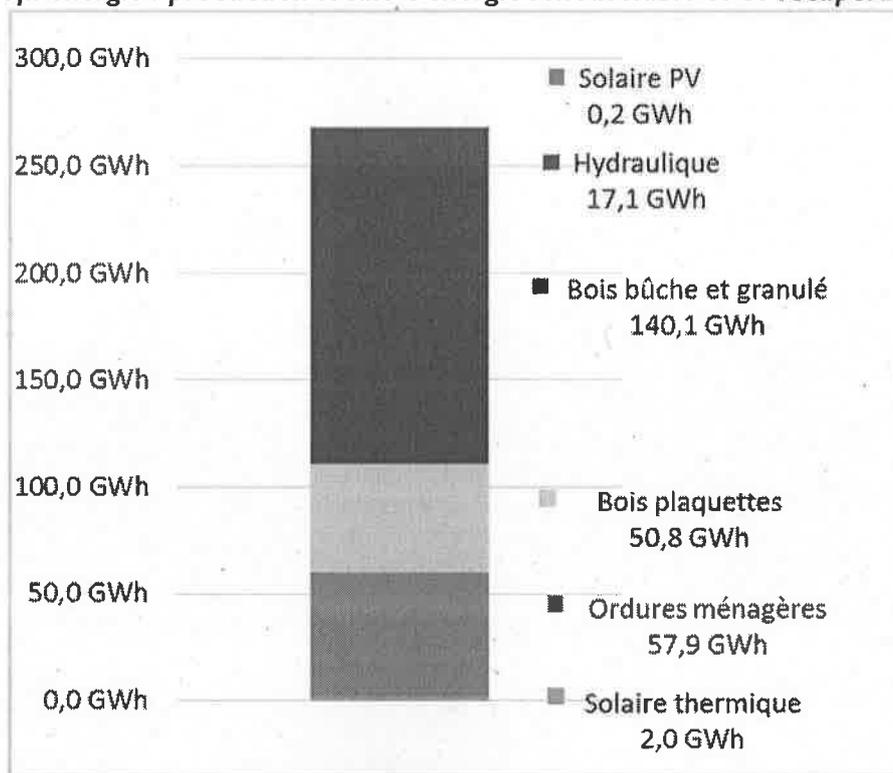


Répartition des consommations d'énergie renouvelable et de récupération sur le territoire du Grand Besançon, par type d'énergie (en gigawattheure (GWh) d'énergie finale - source : OPTeER – ATMO FC – 2008)

Chaque année, 574 GWh d'énergies renouvelables et de récupération sont consommés sur le territoire du Grand Besançon, toutes énergies confondues. Cela correspond à un taux de 12,2 % d'énergies renouvelables et de récupération dans l'énergie finale consommée.

Un peu moins de la moitié de cette énergie est produite sur le territoire, pour une part très majoritaire par le bois (bûches et plaquettes). L'autre moitié correspond à des incorporations d'énergies renouvelables dans le mix énergétique national consommées dans l'électricité (éolien, hydraulique, solaire, biomasse...) et produits pétroliers (agrocarburants).

Profil énergie : production locale d'énergie renouvelable et de récupération



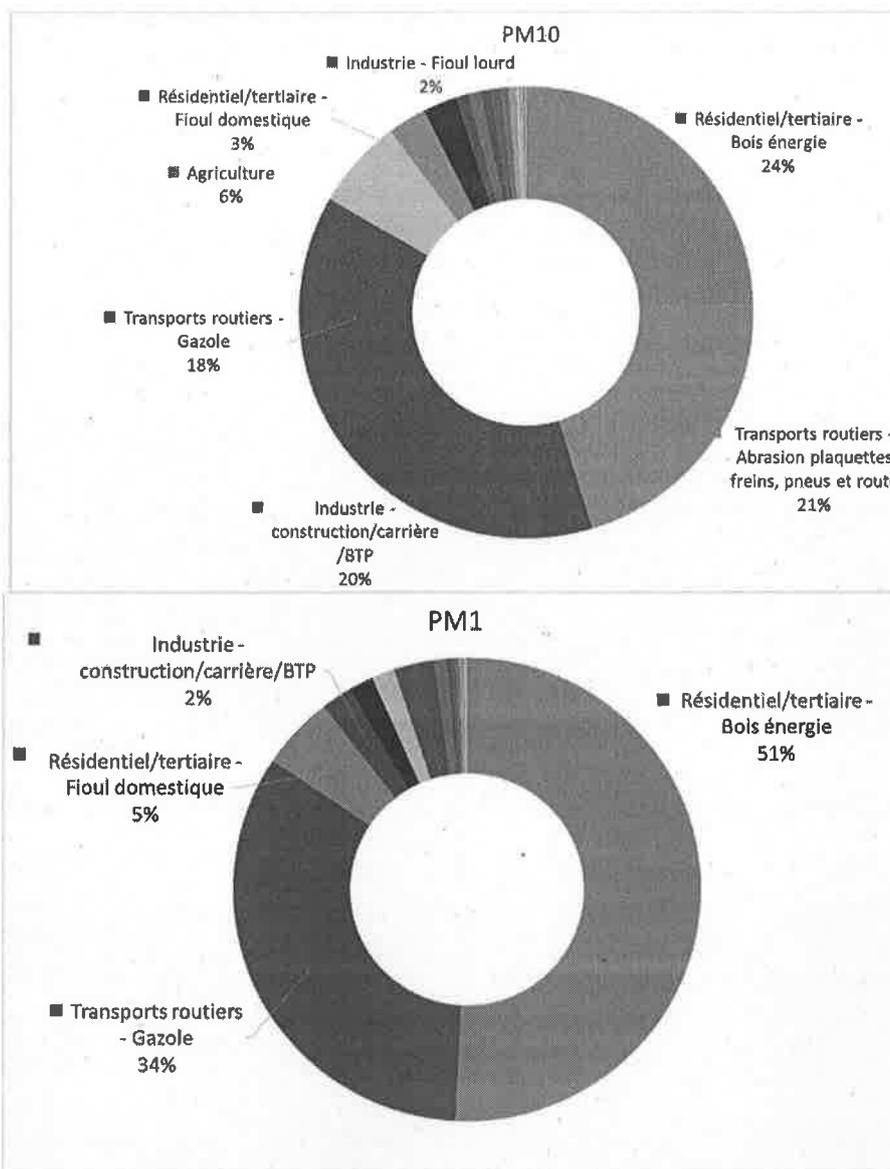
Répartition des productions locales d'énergie renouvelable et de récupération sur le territoire du Grand Besançon, par type d'énergie (en gigawattheure (GWh) d'énergie finale - source : OPTER – ATMO FC – 2008)

Chaque année, 268 GWh d'énergies renouvelables et de récupération sont produites sur le territoire du Grand Besançon, toutes énergies confondues. La quasi-totalité de cette énergie est une énergie thermique produite et consommée localement. Seuls 17 GWh électriques sont produits localement et exportés sur les réseaux nationaux d'électricité.

Profil air : émission de particules fines (PM1 et PM10)

Les particules fines sont des polluants physiques pénétrant dans les voies respiratoires et provoquant des problèmes respiratoires ou cardiovasculaires. On distingue différentes tailles de particules (plus elles sont petites, plus elles pénètrent profondément dans les bronches) : les PM10 ont une taille inférieure à 10 micromètres (1 centième de millimètre) et les PM1 ont une taille inférieure à 1 micromètre (1 millième de millimètre).

Les graphiques suivants présentent la contribution de chaque secteur émetteur à la pollution par les particules fines PM10 et PM1 sur l'agglomération :

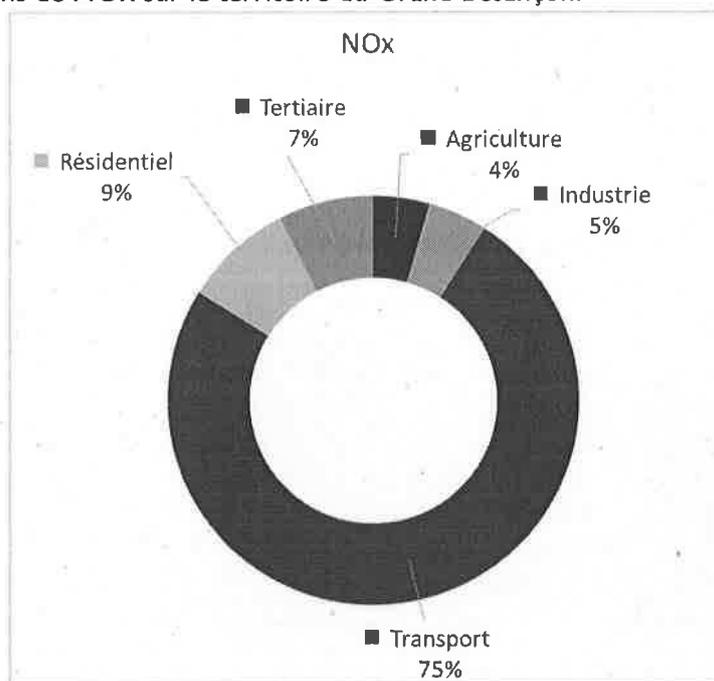


Répartition annuelle des émissions de PM10 (en haut) et PM1 (en bas) sur le territoire du Grand Besançon, par secteur (en % de kg émis – données ATMO FC - 2008)

Comme pour l'énergie et le climat, les secteurs résidentiels et transports sont les principaux émetteurs de particules fines. Dans le résidentiel, c'est le bois énergie qui est émetteur de particules fines : 1/4 des émissions de PM10 et la moitié des émissions de PM1. Ce sont les anciens appareils de chauffage individuel, peu performants, qui discriminent ces résultats (les chaufferies bois collectives ne sont pas ici concernées). Pour le transport, l'abrasion de plaquettes de freins, des pneus et de la route et le premier poste émetteur de PM10 (21 %). Le gazole représente un peu moins de 20 %. Cependant, il devient le premier poste émetteur lorsque l'on s'intéresse uniquement aux particules PM1.

Profil air : émission d'oxydes d'azotes (NOx)

Les NOx sont formés principalement par les phénomènes de combustion : production d'énergie, transport, industrie... On distingue le monoxyde d'azote (NO), et le dioxyde d'azote (NO2). Le NO est un gaz peu stable produit notamment lors des combustions incomplètes. Le graphique suivant présente les émissions de NOx sur le territoire du Grand Besançon.



Répartition annuelle des émissions d'oxyde d'azote sur le territoire du Grand Besançon, par secteur (en % de kg émis – données ATMO FC / OPTÉER - 2008)

Le secteur des transports émet les $\frac{3}{4}$ des oxydes d'azotes sur le territoire.

III. Le Grand Besançon s'engage à être « territoire à énergie positive » (TEPOS) à l'horizon 2050

A/ Quelques éléments de cadrage

Les objectifs à fixer localement sont encadrés par des dispositions existant à des niveaux supérieurs :

- le SRCAE au niveau régional,
- la loi Grenelle 2, et bientôt, la loi de transition énergétique pour une croissance verte au niveau national,
- les paquets européens énergie-climat 2020 et 2030.

Les objectifs fixés à ces différents niveaux s'inscrivent dans le contexte de la conférence internationale des nations pour le climat. Les engagements pris à ce niveau se basent sur les travaux du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et sont menés dans l'objectif de limiter les changements climatiques à venir et ses conséquences environnementales, sociales, sociétales et économiques.

Le document le plus contextualisé est le SRCAE. Il donne les éléments de cadrage de la stratégie du PCAET. Les données de référence de ce document sont les données de l'année 2008 et l'outil de suivi du SRCAE est l'observatoire régional air-énergie-climat OPTÉER.

B/ Scénarii prospectifs : où va-t-on ?

I. Concernant les consommations et productions d'énergie

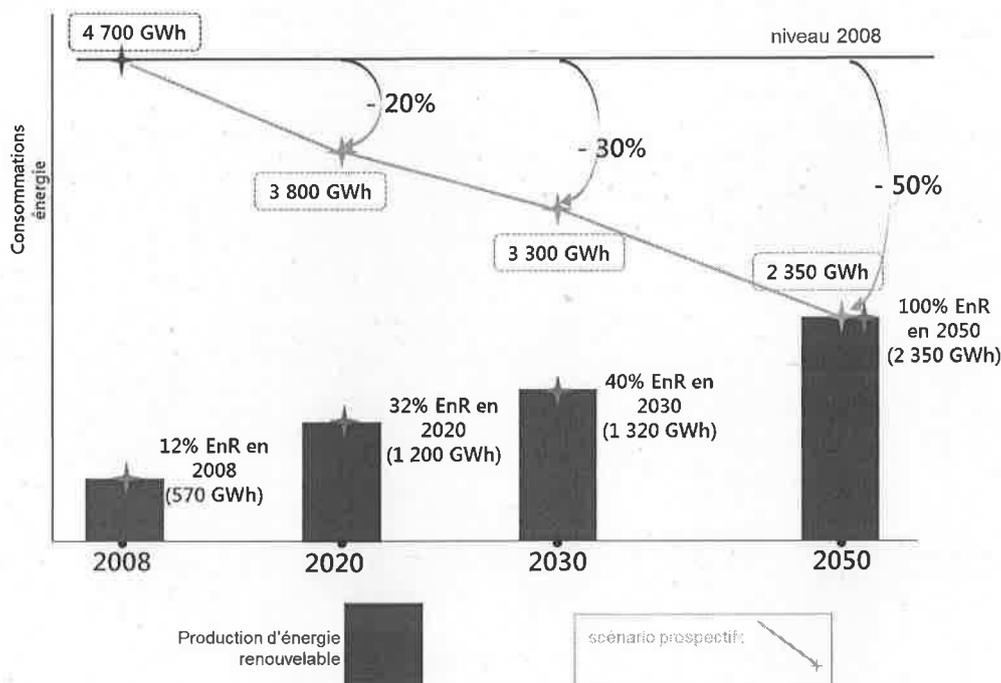
Un travail réalisé par l'association ATMO Franche-Comté a permis d'établir un scénario prospectif. Le territoire du Grand Besançon marque résolument son engagement dans la transition énergétique en s'engageant à être, en 2050, un territoire à énergie positive. 2 engagements composent ce scénario :

- une division par 2 des consommations d'énergie finale. Un travail important d'animation du territoire et de mobilisation de l'ensemble des acteurs est nécessaire afin de parvenir à ces objectifs,
- une compensation intégrale des consommations résiduelles par des énergies renouvelables et de récupération. Pour cela, il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des ressources du territoire et de passer d'une économie linéaire du jetable à une économie circulaire du réutilisable.

Des objectifs intermédiaires sont fixés :

- en 2020, réduction des consommations d'énergies de 20 % et compensation des consommations résiduelles par des énergies renouvelables à hauteur d'1/3 (32 % d'énergies renouvelables et de récupération),
- en 2030, réduction des consommations d'énergies de 30 % et compensation des consommations résiduelles par des énergies renouvelables à hauteur de 40 %.

Le graphique suivant présente la trajectoire « TEPOS » avec l'ensemble des objectifs chiffrés aux différentes échéances :

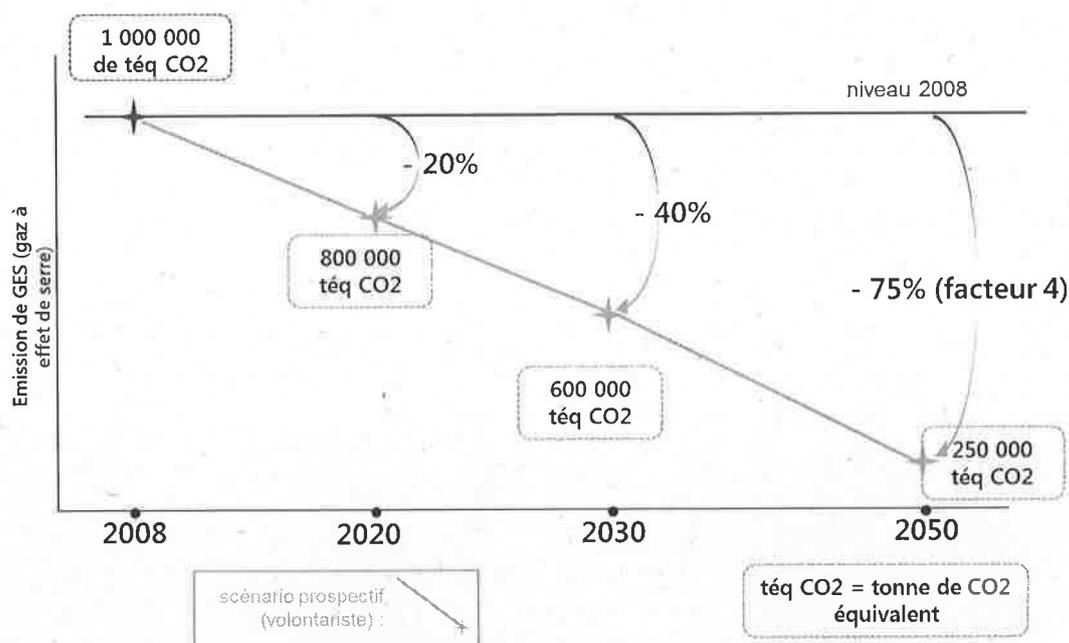


Scénario « Territoire à Energie Positive 2050 » du Grand Besançon –
d'après données OPTEER – ATMO FC – 2008

2. Concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES)

Comme pour le premier programme d'actions du PCET, le Grand Besançon s'inscrit dans la trajectoire « Facteur 4 » à horizon 2050, c'est-à-dire, une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre du territoire par rapport aux émissions de 2008. Comme pour l'énergie, des objectifs intermédiaires sont fixés : réduction des émissions de GES de 20 % en 2020, et 40 % en 2030 par rapport au niveau de 2008.

Le graphique suivant présente la trajectoire « Facteur 4 » du Grand Besançon avec l'ensemble des objectifs chiffrés aux différentes échéances :



Scénario « Facteur 4 » du Grand Besançon – d'après données OPTeER – ATMO FC – 2008

La réduction des émissions de GES permet de lutter au niveau mondial contre le changement climatique d'origine anthropique. Des actions sont toutefois menées afin d'adapter le territoire à ce changement, déjà initié selon une communauté scientifique de plus en plus unanime sur ce sujet.

3. Concernant la qualité de l'air

Le maintien d'une bonne qualité de l'air sur le territoire revêt un enjeu en premier lieu sanitaire et économique. En effet, selon une étude menée sur la qualité de l'air dans 25 villes européennes comptant au total 39 millions d'habitants, le dépassement de la valeur guide de l'OMS pour les particules fines PM2,5 se traduit chaque année par 19 000 décès prématurés (dont 15 000 pour causes cardiovasculaires) et 31,5 milliards d'euros en dépenses de santé et coûts associés (source : Projet Aphekcom – résumé des résultats du projet).

Pour le Grand Besançon, l'enjeu est également de ne pas rendre nécessaire le déploiement d'un plan de protection de l'atmosphère (PPA) sur le territoire, plan piloté en lien avec les services de l'État.

Pour cela, l'objectif du PCAET sur ce sujet est de garantir le respect des valeurs limites de concentration dans l'air des polluants atmosphériques, notamment les oxydes d'azote et les particules fines.

4. Concernant la biodiversité

Les modifications climatiques à venir vont avoir un impact sur la biodiversité. La biodiversité peut aussi apporter des réponses par l'adaptation aux modifications du climat, via par exemple l'apport du végétal dans le rafraîchissement urbain, la filtration des polluants ou le stockage de carbone dans les sols et forêts.

Le PCAET du Grand Besançon a donc pour objectif de garantir le maintien d'une biodiversité riche dans un contexte de modification climatique.

IV. A l'action ! Un programme de 4 ans structuré en 5 axes

A/ 2012-2014 : bilan du premier programme d'actions

Le premier programme d'actions a été établi pour une durée de 3 ans (de 2012 à 2014). De nombreux éléments sont venus amender ces actions par la suite, mais le bilan ici présenté est fait sur la base adoptée en 2012.

1. Habitat

La mise en place de dispositifs d'accompagnement à la rénovation thermique dans l'habitat privé et public constitue un engagement important de l'agglomération. L'ambition affichée pour atteindre les objectifs du PCAET dans l'habitat est aussi présente dans le PLH adopté en 2013 à travers notamment 2 objectifs structurants : « Actionner les leviers pour réduire la consommation d'énergie dans les logements » et « Maîtriser l'étalement urbain pour tendre vers un urbanisme durable et préserver les qualités résidentielles de l'agglomération ». Le second PCAET verra donc une pleine montée en régime de ce secteur, les orientations étant clairement établies.

2. Transports

Le réseau Ginko reconfiguré avec l'arrivée du tramway, l'aménagement des parkings relais, la restructuration des lignes urbaines et la nouvelle billettique constituent désormais une ossature optimisée. Un important travail a été mené dans la rédaction du PDU afin de faire converger les orientations de ce document avec celles du PCAET. Il est désormais nécessaire d'optimiser pleinement ces nouveaux outils car la place de la voiture individuelle est encore trop prégnante dans les déplacements sur l'ensemble de l'agglomération. Pour cela, il sera nécessaire notamment de renforcer le conseil en mobilité créé au sein de l'agglomération et de travailler sur les nouvelles énergies propres et économes (voitures, 2 roues).

3. Aménagement du territoire

Sur la création de nouvelles zones, la thématique PCAET est abordée : un important travail d'intégration environnementale a été mené sur Nouvelle Ere et Marnières avec notamment des cibles intéressantes sur l'énergie (conception des bâtiments, dessertes en énergies renouvelables) et les transports (desserte tramway ou autre transport en commun). Sur la requalification des anciennes zones, le bilan est plus mitigé puisque l'action de requalification menée avec la SPL Territoire 25 démarre seulement. Notons toutefois que l'action est rendue difficile sur ces requalifications par des compétences partagées entre les différents échelons du bloc communal.

4. Gestion des flux et production énergétique

Le bilan de l'action sur la gestion des déchets est un succès puisque les objectifs établis dans la fiche action ont été dépassés (réduction des déchets, compostage, performances de tri, animation territoriale...). L'optimisation observée de la collecte des déchets pourra être affinée dans le cadre du second programme d'actions.

L'action sur le bois énergie est démarrée avec la réalisation d'une étude d'identification de la ressource disponible (PAT bois énergie). Ce travail mérite d'être maintenant complétée par un programme d'actions pour mobiliser la ressource encore disponible sur le territoire.

Le potentiel éolien a été réalisé et montre la pertinence de la réalisation d'un parc sur le territoire.

5. Gestion du patrimoine de l'agglomération

L'action sur cet axe n'a pas été développée, hormis pour la Cité des Arts (bâtiment affichant des cibles énergétique supérieures à la réglementation lors de sa conception). La grande hétérogénéité du patrimoine de l'agglomération, tant dans sa nature (bureaux, ateliers, pépinières d'activités diverses, locaux techniques des chauffeurs de bus et ripeurs BOM...) que dans sa gestion (pleine propriété, location, copropriété, DSP, mise à disposition...), rend difficile des actions d'efficacité énergétique sur celui-ci. Un suivi énergétique doit se faire bâtiment par bâtiment.

6. Mobilisation des acteurs

Les communes sont maintenant parties prenantes du PCAET notamment à travers le dispositif de conseil en énergie partagé (CEP) qui apporte un réel soutien aux communes dans l'optimisation énergétique de leur patrimoine et auquel la moitié des communes adhère. Il reste à concrétiser cet engagement des communes sur les autres thématiques du PCAET (aménagement, diffusion des bonnes pratiques,...). Pour les autres acteurs du territoire, l'action n'a pas clairement démarré, hormis quelques événements à destination des entreprises : l'agence locale de l'énergie n'a pas été créée, les animations grand public sont faiblement déployées, le conseil en mobilité ne peut absorber tous les besoins.

7. Mise en œuvre du PCAET

Des moyens ont été développés au sein du service environnement de l'agglomération pour assurer le suivi et la mise en œuvre de la démarche. L'aide à la décision mériterait toutefois d'être nourrie de données plus actualisées et territorialisées.

B/ 2015-2018 : amplifier le mouvement

Le second programme d'actions verra l'optimisation des actions mises en place dans le premier PCET.

Les priorités sont en conséquence affinées pour cette nouvelle planification :

- l'amplification de l'engagement du Grand Besançon dans la rénovation énergétique de tous les bâtiments,
- la rationalisation des déplacements sur l'agglomération via :
 - un accompagnement de tous les acteurs du territoire vers les nouvelles mobilités (covoiturage, modes doux, autopartage, transport en commun...),
 - un travail sur l'aménagement et les infrastructures, via les compétences directes (aménagement des ZAC) et indirectes (SCOT, accompagnement des communes dans les PLU et les opérations d'aménagement, accompagnement des aménageurs),
- la sensibilisation à la préservation d'une bonne qualité de l'air, notamment dans les secteurs résidentiels (appareils de chauffage, peinture, vernis, bois traités...) et transports (émissions des véhicules),
- l'implication des acteurs socio-économiques par la co-réalisation de plans d'actions partenariaux,
- la préservation de la biodiversité.

Le nouveau programme d'actions PCAET s'articule en 5 axes, construit de manière transversale.

I. Axe I : développement et prospective territoriale

Il s'agit de la planification et de la réalisation du territoire à énergie positive. La promotion d'un urbanisme durable dans les documents de planification et les opérations d'aménagement permettent de réduire, à moyen et long termes, les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants. L'action concerne aussi les transports avec la réalisation de l'objectif du PDU d'urbanisme des proximités et de rééquilibrage des parts modales, ainsi que l'habitat et le tertiaire avec la rénovation thermique et énergétique des bâtiments et des constructions à énergie positive.

2. Axe 2 : patrimoine des collectivités

Le patrimoine des collectivités représente environ 5 % des consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. L'enjeu, au-delà de la participation aux objectifs du PCAET, est l'exemplarité publique en incarnant la politique portée par la collectivité dans son patrimoine et ses services. Il est aussi question de décliner les objectifs du PCAET dans les communes en les accompagnant techniquement et financièrement.

3. Axe 3 : santé et ressources du territoire

Une bonne qualité de l'air dans le PCAET est garante d'une préservation de la santé de tous. En effet, selon l'organisation mondiale de la santé, la pollution de l'air est un cancérigène certain. Les risques sanitaires sont aussi de nature à accroître la mortalité à court et moyen termes. Une action sur les transports et l'habitat permet de réduire la pollution sur le long terme (réduction de la pollution latente) et d'apporter des mesures correctives en cas de pic de pollution.

Par ailleurs, dans cet axe est aussi abordée la mobilisation des ressources du territoire pour accomplir l'augmentation de la production d'énergies renouvelables du scénario « Territoire à énergie positive ». Il s'agit ici de valoriser la contribution des ressources naturelles aux objectifs du PCAET (stocker le carbone, fournir une énergie renouvelable) dans une logique d'économie circulaire.

4. Axe 4 : biodiversité et sols

L'apport de la biodiversité dans le PCAET est important, dans le sens où elle contient des solutions, tout en étant un enjeu fort du changement climatique. En rafraichissant le tissu urbanisé, en étant un stock de richesses naturelles, en rendant des services non carbonés (stockage de carbone, pâturage, fertilisation naturelle, pollinisation, filtration des polluants...), en étant des espaces socialisants et récréatifs, la biodiversité contribue à l'atteinte des objectifs du PCAET.

5. Axe 5 : gouvernance participative

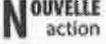
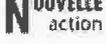
La mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire est une condition essentielle de l'accomplissement du PCAET. L'action par les seules compétences directes de l'agglomération ne permet pas en effet d'accomplir ces objectifs. Les dispositifs d'animation territoriale devront être pleinement mobilisés, voir amplifiés : mobilisation des instances participatives (conseils citoyens, conseils consultatifs des habitants (CCH), conseil de développement participatif (CDP), conseils des Sages, conseils des Jeunes...), information et sensibilisation du grand public, engagement des acteurs socio-économiques, conseil en mobilité, information sur les dispositifs de soutien à la rénovation de l'habitat... La question de la gouvernance est aussi celle du pilotage et de la mise en œuvre du PCAET, c'est-à-dire l'organisation en interne de la collectivité, mais aussi, le rayonnement de l'action en externe pour favoriser la prise en compte des thématiques air-énergie-climat de manière large et ainsi faciliter l'action sur le territoire.

Le tableau ci-après présente l'ensemble du plan d'actions avec toutes les mesures opérationnelles. Pour chaque action, une fiche est rédigée. En annexe 1, se trouve l'ensemble des fiches actions. Le budget de l'ensemble des actions du PCAET est prévu au PPIF 2015-2020.

Comme l'ensemble des collectivités, le Grand Besançon doit faire face à une baisse historique des dotations. Entre 2015 et 2020 la ponction annuelle est estimée à 2 M€ supplémentaires. L'importance de l'effort demandé aux collectivités pour contribuer à la lutte contre le déficit et la dette publique implique un changement de paradigme pour tous. Une nouvelle période s'ouvre pour les collectivités, celle de la sobriété, qui suppose une meilleure adéquation entre les objectifs visés et les moyens, et implique un engagement des élus et de l'administration à dégager des marges de manœuvre pour continuer à assurer les missions au service du public et conserver une capacité à investir. Par ailleurs, l'agglomération fait face à des risques qui n'ont jamais été aussi importants : réforme de la DGF, des collectivités (fusion des régions, réforme de l'intercommunalité, suppression des syndicats ...), de la fiscalité, incertitudes économiques...

Dans ce contexte, la mise en œuvre du PCAET se fera avec la permanente préoccupation d'une maîtrise budgétaire. La transversalité apportée par le PCAET permet d'avoir une vision globale et une optimisation du financement des actions. Des financements innovants sont par ailleurs développés comme le dispositif des certificats d'économie d'énergie qui apporte des ressources financières nouvelles. La création de richesses et d'emplois locaux est un critère prépondérant dans le financement des actions menées, dans le cadre de la transition énergétique pour une croissance verte.

Axe	Engagements du Grand Besançon	Action	
Développement et prospective territoriale	Planifier le territoire à énergie positive	Coordonner les différentes politiques d'agglomération pour une meilleure efficacité de celles-ci (PDU, PLH, PCAET, Contrat de Ville, Grand Besançon 2030, stratégie économique...)	CONTINUITÉ de l'action
		Grenelliser le SCOT	CONTINUITÉ de l'action
		Aider les communes à prendre en compte le PCAET dans les PLU	M action MODIFIÉE
	Se préparer au changement climatique	Suivre et observer pour planifier un territoire à énergie positive	M action MODIFIÉE
		Identifier les impacts du changement climatique à long terme et s'y adapter	CONTINUITÉ de l'action
	Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre la précarité énergétique	Réduire l'impact du changement climatique par la qualité des espaces naturels et espaces verts	NOUVELLE action
		Informers les habitants sur le changement climatique	NOUVELLE action
		Aménager durablement les ZAC existantes et à venir	CONTINUITÉ de l'action
		Accompagner l'amélioration énergétique des logements et promouvoir les principes de construction durable de l'habitat.	CONTINUITÉ de l'action
		Accompagner l'auto-réhabilitation et l'auto-construction des logements	NOUVELLE action
		Accompagner les partenaires du territoire dans des réalisations durables	CONTINUITÉ de l'action
		Développer des transports sobres en énergie et faiblement émetteurs de GES	Faire un suivi carbone de la collecte des déchets
	Mener une analyse de la fonction urbaine des espaces publics		CONTINUITÉ de l'action
	Plus d'intermodalité : optimiser le réseau GINKO d'agglomération		M action MODIFIÉE
	Plus d'intermodalité : encourager les mobilités actives et alternatives (modes doux, covoiturage, intermodalité)		CONTINUITÉ de l'action
Intensifier le Plan de Déplacement Etablissement (PDE)	CONTINUITÉ de l'action		

Axe	Engagements du Grand Besançon	Action
Patrimoine des collectivités	Montrer l'exemple en engageant des actions sur son patrimoine et ses services	Former les élus et les agents sur les thématiques air-énergie-climat 
		Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine de l'agglomération et réaliser des constructions à énergie positive  
		Optimiser les flottes de véhicules des collectivités  
	Accompagner les communes dans la transition écologique et énergétique	Mettre en place un dispositif de mobilisation des communes dans le PCAET 
		Accompagner techniquement et financièrement les communes dans leurs projets 
Santé et ressources du territoire	Préserver la fonction des sols et forêts	Informar les citoyens sur les capacités des sols et des forêts à capter le carbone 
	Préserver la qualité de l'air pour protéger la santé de tous	Agir sur la qualité de l'air dans l'habitat 
		Agir en préventif sur la qualité de l'air dans les transports 
		Agir en correctif sur la qualité de l'air dans les transports lors des épisodes de pollution atmosphérique 
		Informar les citoyens pour une bonne qualité de l'air 
	Valoriser les ressources du territoire pour créer de la richesse et des emplois locaux	Favoriser une économie circulaire sur le territoire 
		De la fourche à la fourchette, favoriser les systèmes de productions et de consommations sobres en carbone 
Favoriser l'émergence et le développement d'une filière bois-énergie/bois d'œuvre pour augmenter la production d'énergies renouvelables et le stockage carbone 		
	Favoriser la production d'énergie éolienne 	

Axe	Engagements du Grand Besançon	Action
Biodiversité	Information et implication des citoyens	Expliquer la relation PCAET et biodiversité NOUVELLE action
		Faire connaître la richesse des milieux et la biodiversité NOUVELLE action
	Gestion et action sur le territoire	Connaitre et préserver les continuités socio-écologiques NOUVELLE action
		Accompagner la mise en place du zéro phyto et des pratiques favorables à la biodiversité NOUVELLE action
		Maintenir la biodiversité végétale avec les pollinisateurs dont les abeilles domestiques NOUVELLE action
Gouvernance participative	Dynamiser une croissance verte pour des entreprises compétitives et la création d'emplois dans un cadre de vie préservé	Accompagner les acteurs socio-économiques du territoire dans des bonnes pratiques air-énergie-climat C ONTINUITÉ de l'action
		Impulser la création d'emplois par les activités éco-innovantes et la croissance verte de l'entreprise et de son écosystème M action MODIFIÉE
		Faire monter en compétence les professionnels de la filière bâtiment M action MODIFIÉE
	Accompagner et valoriser l'action de tous les grands besoins	Développer le dispositif d'accompagnement du grand public aux enjeux air-énergie-climat C ONTINUITÉ de l'action
		Améliorer la lisibilité des dispositifs d'aide à la rénovation thermique des logements C ONTINUITÉ de l'action
	Rendre l'action lisible en lui donnant une identité	Définir une stratégie générale de communication C ONTINUITÉ de l'action
	Faire rayonner l'action du Grand Besançon au-delà du territoire pour engager les autres acteurs et	Etre un moteur régional dans les nouvelles mobilités C ONTINUITÉ de l'action
		Poursuivre la coopération contre le changement climatique et pour la sobriété énergétique C ONTINUITÉ de l'action
	Suivre et améliorer l'action en continu	Poursuivre le processus de labellisation Cit'ergie pour évaluer la progression des deux collectivités C ONTINUITÉ de l'action
		Adopter une politique d'achat durable M action MODIFIÉE
	Suivre et optimiser le budget consacré au PCAET C ONTINUITÉ de l'action	

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le second plan d'actions du PCAET et de la démarche Cit'ergie.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117
Contre : 0
Abstention : 0



Reçu le

25 JUN 2015

Contrôle de légalité

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs

Pour extrait conforme,

Le Président

Annexe I : Fiches actions du 2^{ème} plan d'actions PCAET du Grand Besançon

AXE I : DEVELOPPEMENT ET PROSPECTIVE TERRITORIALE

Engagement I : Planifier le territoire à énergie positive

ACTION I : Coordonner les différentes politiques d'agglomération pour une meilleure efficacité de celles-ci (PLH, PDU, PCAET, Contrat de Ville, Grand Besançon 2030)

Enjeux et objectif général

Plusieurs documents cadrent les politiques d'agglomération développées sur une compétence spécifique : le PLH est la feuille de route de la compétence Habitat, le PDU celle de la compétence Mobilité, le PCAET pour la compétence Climat-air-énergie, le Contrat de Ville pour la politique de la Ville et Grand Besançon 2030 pour le projet d'agglomération. Ces différents documents définissent chacun des objectifs stratégiques et opérationnels et des moyens associés.

La mise en place d'une instance de travail transversale entre les services référents des politiques territoriales d'agglomération permettra :

- de décliner les politiques d'agglomération sur le territoire de manière opérationnelle :
 - en traduisant les attendus de ces politiques dans l'ensemble des dispositifs de soutien techniques et financiers,
 - en organisant une instruction transversale des dossiers à l'agglomération (partage d'informations et vigilance sur certains projets),
- de faciliter la soumission des projets pour les porteurs, et l'instruction pour l'agglomération : dossier unique,
- de générer de la lisibilité, tant pour l'agglomération que pour les porteurs de projets : harmonisation du suivi des dossiers.

Cette instance aura pour mission de mettre en place un référentiel commun à l'ensemble des politiques d'agglomération pour l'instruction des dossiers d'accompagnement. Ce référentiel sera décliné dans un guide d'aménagement à fournir aux communes.

Mesure

Mesure I		Créer une instance de travail transversale interne à l'agglomération				
Pilote		CAGB – Mission aide aux communes				
Partenaires		CAGB – Conseil de gestion, TIC (outil de suivi) et l'ensemble des services concernés / AUDAB				
Planification de la réalisation						
Année		2015	2016	2017	2018	
Indicateur	Création de l'instance de travail transversal	1 groupe de travail créé				
	Revue de projets : organisation transversale et outil de suivi	1 outil de suivi opérationnel 2 réunions effectuées	4 réunions effectuées	4 réunions effectuées	4 réunions effectuées	
	Référentiel commun d'instruction des dossiers		1 référentiel commun créé	100 % des dossiers instruits conformes au référentiel	100 % des dossiers instruits conformes au référentiel	
	Guide d'aménagement durable		1 guide créé et diffusé			

ACTION 2 : Grenelliser le SCOT

Enjeux et objectif général

Le SCOT est le document cadre de la planification territoriale. Le PLU, document de planification communal, doit être compatible avec le SCOT. En agissant au niveau du SCOT, on impulse donc une dynamique qui se répercute à tous les échelons jusqu'à l'opération d'aménagement. Les orientations établies définissent ainsi durablement l'aménagement du territoire.

Les lois Grenelle de 2009 et de 2010 ont affirmé les principes d'un aménagement durable du territoire, notamment à des fins d'économie d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de lutte et d'adaptation au changement climatique, de préservation de la qualité de l'air. Ces principes sont énoncés aux articles L 110 et L 121-1 du Code de l'urbanisme : « Afin [...] de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations d'énergie, d'économiser les ressources fossiles [...], les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. Leur action en matière d'urbanisme contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement » - « Les schémas de cohérence territoriale [...] déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable : [...] 3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air [...] »

Le SCOT de l'agglomération bisontine englobe la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, et les Communautés de Communes Dame Blanche Bussière, Vaîte-Aigremont, Val Saint-Vitois et Val Marnaysien. Adopté en décembre 2011, sa révision sera effectuée en 2017. Cette occasion sera aussi celle de la prise en compte de la loi Grenelle dans les documents du SCOT.

Jusqu'à cette échéance, une acculturation des élus du SCOT sur les thématique air-énergie-climat sera réalisée.

Mesure

Mesure I		Aller vers la Grenellisation du SCOT			
Pilote		SM SCOT de l'agglomération bisontine			
Partenaires		AUDAB			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Acculturation des élus	1 document spécifique diffusé	1 action d'information effectuée		
	Grenellisation du SCOT			1 comité de pilotage et 1 groupe de travail mis en place	

ACTION 3 : Aider les communes à prendre en compte le PCAET dans les PLU

Enjeux et objectif général

La réalisation d'un aménagement durable du territoire passe en premier lieu par la programmation. Les orientations définies dans le cadre du PCAET, pour être opérationnelles, doivent transparaître dans les documents de planification des 58 communes de l'agglomération. En agissant à cette étape, on oriente les choix qui permettront de garantir dans le futur une réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre ainsi que des polluants, un accroissement de la part de production d'énergies renouvelables et fatales.

La présente fiche action vise à mettre les documents d'urbanisme des communes en compatibilité avec le PCAET via des orientations sur :

- l'implantation des bâtiments (favoriser les constructions bioclimatiques, la dispersion des polluants, la lutte contre l'îlot de chaleur urbain...),
- les règles favorisant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique des bâtiments (bonifier le droit à construire en cas de surperformance énergétique, densifier pour favoriser les réseaux de chaleur, orienter les faitages, mettre des règles favorisant le développement des énergies renouvelables...),
- la forme urbaine (densifier pour réduire le besoin de déplacement, perméabiliser le tissu urbain aux modes doux, favoriser la mixité des espaces...).

Cette action s'appuie sur le dispositif existant au sein du Grand Besançon qui accompagne les communes en qualité de personne publique associée : sensibilisation et transmission des politiques territoriales d'agglomération à la commune et au bureau d'étude (relais), accompagnement dans la rédaction, relecture et avis.

Il s'agit ici de compléter ce dispositif pour donner des éléments permettant aux communes et aux bureaux d'études de traduire de manière opérationnelle des orientations air-énergie-climat dans tous les documents constituant le PLU. Des données contextualisées à l'échelle de la commune, extraites de l'observatoire air-énergie-climat définies à l'action 4 ou d'autres études menées dans le cadre du PCAET, pourront par ailleurs être fournies. L'ensemble de ces éléments seront plus des outils d'aide à la construction du PLU que des éléments à intégrer directement aux PLU.

La définition de ce dispositif sera l'occasion de questionner le niveau d'intervention de l'agglomération.

Mesure

Mesure 1		Orienter l'accompagnement des communes dans la rédaction des PLU vers les thématiques air-énergie-climat			
Pilote		CAGB – Direction Stratégie et Territoire			
Partenaires		CAGB : Direction des Transports / DGD / Service Habitat / Service Environnement – AUDAB – communes concernées			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Définition de la méthodologie d'accompagnement et de dimensionnement de l'intervention de l'agglomération	1 groupe de travail créé	1 méthodologie réalisée		
	Systématisation de la mise en œuvre de la méthodologie sur les PLU suivis			100 % des PLU révisés compatible PCAET	100 % des PLU révisés compatible PCAET

ACTION 4 : Suivre et observer pour planifier un territoire à énergie positive

Enjeux et objectif général

Le pilotage du territoire à énergie positive doit être nourri de données contextualisées. La déclinaison locale de données macro permet une analyse fine de la situation du territoire au regard des enjeux air-énergie-climat. L'utilisation de cette connaissance permet de guider l'action de manière opérationnelle : dans la déclinaison du PCAET dans les documents de planification et les projets d'aménagement, dans le suivi des indicateurs et le pilotage des actions, dans l'établissement de scénarii, dans la priorisation des investissements.

In fine, il s'agit de réaliser la planification énergétique territoriale du territoire.

L'observatoire régional air-énergie-climat OPTÉER, porté par ATMO Franche Comté, collecte les données macro du territoire (tous les 2 ans) et les retranscrit dans des indicateurs. La création d'indicateurs locaux dans cet outil permettrait d'affiner cette connaissance sur le contexte grand bisontin.

Ces indicateurs seront alimentés par des données territorialisées, soit issues du suivi habituel des actions du PCAET (données sur le patrimoine des communes issues du conseil en énergie partagé, production solaire du patrimoine de l'agglomération, rénovations de bâtiments soutenus par l'agglomération...), soit obtenues par la réalisation d'études ou de suivis particuliers.

Mesures

Mesure 1		Décliner localement l'observatoire régional air-énergie-climat			
Pilote		CAGB – Service Environnement			
Partenaires		ATMO Franche Comté – AUDAB			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Création d'indicateurs locaux		1 série d'indicateurs créés et suivis sur OPTER	1 série d'indicateurs suivis sur OPTER	1 série d'indicateurs suivis sur OPTER

Mesure 2		Mettre en place un réseau de bio-indicateurs pour suivre la qualité de l'air			
Pilote		CAGB – Service Environnement			
Partenaires		ATMO Franche Comté – autres partenaires à définir (Syndicat apicole, CBN, ORI, Université FC (laboratoire Chrono-environnement)...))			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Identification des bio-indicateurs		1 série de bio-indicateurs identifiés		
	Déploiement et suivi du réseau de bio-indicateurs			1 réseau de bio-indicateurs en place 1 suivi effectué	1 suivi effectué

Mesure 3		Connaitre le potentiel en énergies renouvelables et fatales sur l'agglomération			
Pilote		CAGB – Service Environnement			
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Potentiel géothermique	1 étude réalisée			
	Potentiel hydraulique		1 étude réalisée		
	Potentiel de Méthanisation			1 étude réalisée	
	Potentiel solaire				1 étude réalisée
	Potentiel chaleur fatale		1 étude réalisée		
	Réseaux énergétiques			1 cartographie effectuée	

Mesure 4		Cartographier les émissions de polluants sur l'agglomération			
Pilote		CAGB – Service Environnement			
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Emissions de polluants	1 spatialisation réalisée (cartographie des émissions)		Mise à jour	

Mesure 5		Cartographier les flux sur l'agglomération			
Pilote		CAGB – Service Environnement			
Partenaires		ATMO Franche Comté			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Modélisation locale du trafic	1 modélisation effectuée		Mise à jour	

Engagement 2 : Se préparer au changement climatique

ACTION 5 : Identifier les impacts du changement climatique à long terme et s'y adapter

Enjeux et objectif général

Le PCAET donne des orientations permettant d'atténuer localement les émissions de gaz à effet de serre, donc d'agir sur les causes du changement climatique. Toutefois, la communauté scientifique est de plus en plus unanime pour annoncer l'amorce d'une modification du climat à l'échelle mondiale. En France, l'année 2014 a été la plus chaude jamais enregistrée et les 10 années les plus chaudes se sont toutes déroulées dans les 25 dernières années. Il nous revient de prendre davantage conscience des impacts de l'accélération du changement climatique, de ce fait, de véritables mesures d'adaptation sont indispensables.

Pour la Franche-Comté, l'évolution de la température moyenne est la suivante :

- 2030 : réchauffement de 1 à 1.5 °C,
- 2050 : réchauffement de 2 à 2.5 °C,
- 2080 : réchauffement de 3.5 à 4°C.

Au-delà de + 2°C, l'évolution du climat est trop importante sur une période brève. De ce fait, des ruptures en matière d'adaptation seront primordiales.

Ces modifications du climat à venir vont avoir des impacts locaux d'ordre sanitaire (apparition de nouveaux vecteurs de maladies sur le territoire, canicule, feu de forêt), écologique et économique (modification de la biodiversité, modification des ressources disponibles), touristique (attrait du territoire plus ou moins important). Il est donc nécessaire de connaître ces modifications afin d'anticiper une réponse à apporter dans l'aménagement et le développement du territoire.

L'acquisition de connaissances permettra d'établir un plan d'actions, utile pour construire un territoire résilient à ces changements.

Mesures

Mesure I		Faire une étude de l'impact local du changement climatique et la vulnérabilité du territoire			
Pilote		CAGB – Service Environnement			
Partenaires		ADEME – (Outil Impact Climat)			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Réalisation de l'étude	1 étude réalisée			

Mesure 2		Faire un plan d'actions pour adapter le territoire au changement climatique			
Pilote		CAGB – Service Environnement			
Partenaires		Partenaires à définir suite à l'étude			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Plan d'actions		1 plan d'actions construit	1 plan d'actions mis en œuvre	

ACTION 6 : Réduire l'impact du changement climatique par la qualité des espaces naturels et espaces verts

Enjeux et objectif général

La qualité, la diversité des espaces verts et naturels du territoire sont des atouts pour réduire l'impact du changement climatique, tant sur la biodiversité que sur la qualité de vie des habitants. En effet, la présence de ces espaces en zone urbaine a un impact sur le microclimat, abaissant la température et augmentant l'humidité atmosphérique. Les végétaux fixent également certains polluants, contribuant à la qualité de l'air. Enfin, il est important de conserver et de développer ces espaces productifs (fruits, légumes, bois-énergie...), socialisants et récréatifs à proximité immédiate des lieux d'habitation.

Mesures

Mesure 1		Animation de la Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs			
Pilote		Grand Besançon – Service Environnement			
Partenaires		14 communes signataires, AUDAB, CAUE			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Comités de pilotage	1	1	1	1
	Lectures paysagères grand public	1	1	1	1
	Réalisation de projets communaux	0	1	1	1

Mesure 2		Créer de nouveaux espaces verts pour végétaliser et rafraîchir la ville (ZAC, voiries d'intérêt communautaire...)			
Pilote		Grand Besançon – Service Environnement			
Partenaires		A définir			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Réaliser un état initial des espaces verts sur les zones et voiries d'intérêt communautaire		1 état initial réalisé		

Mesure 3		Accompagner les milieux naturels et leur capacité d'adaptation (choix des espèces, entretiens)			
Pilote		Grand Besançon – Service Environnement			
Partenaires		A définir			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Démarches de pâturage		1 démarche valorisée		

Mesure 4		Prendre en compte la continuité paysagère dans les créations de ZAC			
Pilote		Grand Besançon			
Partenaires		A définir			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Prise en compte continuité paysagère dans les cahiers des charges des ZAC		Systematisation de clauses de prise en compte dans les cahiers des charges		

ACTION 7 : Informer les habitants sur le changement climatique

Enjeux et objectif général

Au cours des 100 dernières années, la terre s'est réchauffée. Ce constat de Météo France est validé par le GIEC. En Franche-Comté, cela s'est traduit par une hausse des températures d'environ 0.7 °C et par une répartition annuelle modifiée des précipitations (augmentation en hiver et réduction en été). Pour les prochaines décennies, on constatera une hausse des températures moyennes, une augmentation du nombre de jours où la température maximale dépasse les 25°C et une diminution du nombre de jours de gel.

Selon le scénario A2 du GIEC, la situation du climat à Besançon dans les années à venir sera la suivante :

- à l'horizon 2030, Lyon, 200 km au sud,
- à l'horizon 2050, Arrezzo, ville au cœur de la Toscane à 75 km de Florence,
- à l'horizon 2080, Ioannina, ville au nord-ouest de la Grèce près de la frontière avec l'Albanie.

De l'agriculture au tourisme en passant par la biodiversité, de multiples secteurs ont pu constater depuis 30 ans les effets de l'évolution climatique au niveau régional. Citons, à titre d'exemple, l'avancée de la date des vendanges (Source : CESER Franche Comté).

Dans le cadre de cette action, il s'agit d'informer la population de cette modification du climat.

Mesure

Mesure I		Réalisation d'outils de communication sur le changement climatique			
Pilote		Grand Besançon			
Partenaires		Ademe, Météo France, CESE Franche Comté....			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Articles dans le magazine du Grand Besançon				
	Plaquette changement climatique				
	Exposition Changement climatique				

Engagement 3 : Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre la précarité énergétique

ACTION 8 : Aménager durablement les ZAC existantes et à venir

Enjeux et objectif général

Sur son territoire, le Grand Besançon est compétent pour l'aménagement de 13 zones d'activités. Par ailleurs, des partenaires proches du Grand Besançon sont missionnés sur le territoire, par l'agglomération ou d'autres maîtres d'ouvrages, pour aménager des zones ou des bâtiments à vocation tertiaire.

Le Grand Besançon veut orienter de manière opérationnelle un aménagement du territoire qui prenne en compte les thématiques air-énergie-climat : mise en place de procédures permettant d'atteindre un niveau d'efficacité énergétique supérieur à la réglementation, certification et démarche qualité, prise en compte de l'impact en émissions de gaz à effet de serre de l'opération, diminution de l'exposition aux panaches de polluants dans le plan de la zone, choix des matériaux pour diminuer la consommation en énergie grise, formes urbaines favorisant la pénétration des modes doux et transports en commun...

Pour cela, il s'agit de s'appuyer sur des outils et référentiels existants : norme ISO 14 001, certification européenne BREEAM, démarche AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme), PALME, outil GES Opam, diagnostic déplacement des zones prévu par le PDU...

Enfin, des requalifications de bâtiments à vocation tertiaire dans les ZAC du territoire seront impulsées par le Grand Besançon. Afin de permettre aux futurs occupants de maîtriser leurs charges et de gagner de la compétitivité, l'efficacité énergétique sera un critère important de ces requalifications.

Mesures

Mesure I		Développer des standards d'efficacité air-énergie-climat élevés dans les zones d'aménagement			
Pilote		CAGB – DEEA – Service Aménagement			
Partenaires		Aktya – Territoire 25 – Sedd – Syndicats d'aménagement des zones concernées			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Certification des zones d'intérêts communautaires (ISO 14 001, BREEAM,...)	3 zones certifiées	4 zones certifiées	4 zones certifiées	4 zones certifiées
	Labellisation des bâtiments construits (BEPOS ou autre)		Systematisation des constructions au minimum RT2012	Systematisation des constructions au minimum RT2012	Systematisation des constructions au minimum RT2012
	Utilisation d'outils permettant la prise en compte des thématiques air-énergie-climat dans les opérations d'aménagement (AEU, GES Opam, diagnostic déplacement...)		100 % des nouvelles zones aménagées avec l'utilisation des outils	100 % des nouvelles zones aménagées avec l'utilisation des outils	100 % des nouvelles zones aménagées avec l'utilisation des outils

Mesure 2		Requalifier des bâtiments dans les zones d'activité			
Pilote		CAGB – DEEA – Service Aménagement			
Partenaires		Territoire 25 ; Région Franche Comté			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Réalisation d'étude de requalification des bâtiments avec cibles énergétiques	1 bâtiment audité	2 bâtiments audités	2 bâtiments audités	2 bâtiments audités
	Labellisation de bâtiments requalifiés (BEPOS ou autre)			1 bâtiment requalifié selon des standards supérieurs à la réglementation	1 bâtiment requalifié selon des standards supérieurs à la réglementation

ACTION 9 : Accompagner l'amélioration énergétique des logements et promouvoir les principes de construction durable de l'habitat.

Enjeux et objectif général

Le secteur de l'habitat est le premier secteur consommateur d'énergie (1 330 GWh – 28% des consommations totales) et le 2° secteur émetteur de gaz à effet de serre (232 000 tonnes équivalent CO2 – 22 %). Au-delà de la contribution aux objectifs généraux du PCAET, une action sur ce secteur permet aussi d'agir sur la vulnérabilité énergétique des ménages. En effet, on considère usuellement qu'un ménage est en situation de précarité énergétique lorsqu'il consacre plus de 10 % de son revenu à des dépenses énergétiques.

L'action est ciblée ici sur le parc résidentiel privé, en déployant des soutiens financiers permettant la rénovation ou la construction de logements performants du point de vue énergétique. Sont ainsi concernés : les propriétaires occupants à revenus modestes, les propriétaires bailleurs, les propriétaires occupants à revenus intermédiaires et les ménages primo-accédants.

Mesures

Mesure 1		Lutter contre la précarité énergétique des propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes par un soutien de leurs projets d'amélioration thermique : programme AAPEL (Aide à l'Amélioration de la Performance Énergétique des Logements)			
Pilote		CAGB – Service Habitat			
Partenaires		Agence nationale de l'habitat – ADEME – Région Franche-Comté – Département du Doubs			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Nombre de rénovations de logements aidées	100	100	100	100
	Economies d'énergie générées	1 775 000	1 775 000	1 775 000	1 775 000
	Economie d'émissions de GES générées	90 000	90 000	90 000	90 000

Mesure 2	Promouvoir la réalisation de logements locatifs à loyer maîtrisé de haute qualité énergétique et environnementale (propriétaires bailleurs). Programme AAPEL « Propriétaires bailleurs » (Aide à l'Amélioration de la Performance Energétique des Logements)				
Pilote	CAGB – Service Habitat				
Partenaires	Agence nationale de l'habitat – ADEME – Région Franche-Comté – Département du Doubs				
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Nombre de rénovations de logements aidées	25	25	25	25
	Economies d'énergie générées	350 000	350 000	350 000	350 000
	Economie d'émissions de GES générées	17 500	17 500	17 500	17 500

Mesure 3	Lutter contre la précarité énergétique des propriétaires occupants à revenus moyens : programme PAMELA « Propriétaires occupants » (Prime à l'amélioration de la performance énergétique des logements)				
Pilote	CAGB – Service Habitat				
Partenaires	ADIL du Doubs				
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Nombre de rénovations de logements aidées				
	Economies d'énergie générées				
	Economie d'émissions de GES générées				

Mesure 4	Encourager et sécuriser l'accès à la propriété des ménages primo-accédants dans des programmes de construction ou de promotion à haute qualité énergétique et environnementale réalisations exemplaires : Programme d'aide à l'accès à la propriété				
Pilote	CAGB – Service Habitat				
Partenaires	ADIL du Doubs				
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Intégration de critères thermiques supérieurs à la réglementation dans le dispositif d'aide		1 critère ou 1 grille incitative à des réalisations exemplaires mis en place		
	Nombre de constructions exemplaires aidées	50	40	40	40

ACTION 10 : Accompagner l'auto-réhabilitation et l'auto-construction des logements

Enjeux et objectif général

Certains ménages du territoire réalisent eux-mêmes les travaux de rénovation ou de construction de leur logement. Le comportement thermique d'un bâtiment peut revêtir une certaine complexité. De plus, le contrôle de réalisations permettant de s'assurer de leur qualité thermique s'effectue avec des outils spécifiques pouvant être coûteux. Pour ces raisons, il peut être intéressant d'accompagner ces démarches afin d'assurer une qualité thermique optimale à ces réalisations.

Cet accompagnement peut se traduire, par exemple, par des formations des particuliers par des professionnels sur des chantiers écoles, une communication dédiée dans les magasins de bricolage, une mise en relation des particuliers pour des commandes groupées de matériaux...

Le dispositif, ciblé pour tous les publics, sera déployé de manière spécifique à destination des publics en situation de vulnérabilité énergétique.

Mesures

Mesure 1	Accompagner l'auto-réhabilitation pour les ménages en situation de vulnérabilité énergétique				
Pilote	CAGB – Service Habitat				
Partenaires	Association Julienne Javel				
Planification de la réalisation					
Année	2015	2016	2017	2018	
Indicateur				20 chantiers accompagnés	
	Chantiers accompagnés			accompagnés	

Mesure 2	Accompagner l'auto-réhabilitation et l'auto-construction pour tous les ménages				
Pilote	CAGB – Service Environnement				
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année	2015	2016	2017	2018	
Indicateur	Déploiement du dispositif		1 dispositif déployé		
	Chantiers accompagnés (commande groupée matériaux ou formation sur chantier école)			50 chantiers accompagnés	

ACTION 11 : Accompagner les partenaires du territoire dans des réalisations durables

Enjeux et objectif général

En phase projet, l'accompagnement des différents acteurs d'une opération d'aménagement, de construction ou d'intervention sur un patrimoine existant, permet de rendre opérationnelles les orientations air-énergie-climat définies dans les documents de planification (SCOT, PLU).

Le Grand Besançon intervient auprès des partenaires de son territoire dans le cadre de soutiens financiers directs (subventions sur fonds propres) ou indirects (garantie d'emprunt). Cette intervention représente un levier pour décliner le PCAET dans les opérations d'aménagement sur le patrimoine bâti existant. En effet, l'intégration des critères air-énergie-climat au sein des conditions d'éligibilité, permet de développer un cadre d'intervention financière répondant aux objectifs du PCAET.

Mesures

Mesure 1	Accompagner financièrement la rénovation thermique du parc public				
Pilote	CAGB – Service Habitat				
Partenaires	Bailleurs publics				
Planification de la réalisation					
Année	2015	2016	2017	2018	
Indicateur	Nombre de logements réhabilités	Objectif annuel 500 logements			
	Economies d'énergie réalisées	Mini 40 % et atteinte HPE rénovation			
	Economies de CO2 générées	Suivi annuel	Suivi annuel	Suivi annuel	Suivi annuel

Mesure 2		Garantir les emprunts des aménageurs et des bailleurs			
Pilote		CAGB – DEEA / service aménagement – Service Habitat			
Partenaires		Bailleurs publics et aménageurs du territoire			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Prise en compte de critères air-énergie-climat dans les règlements des garanties d'emprunt aux opérations d'aménagements	2 règlements adaptés			
	Garanties d'emprunt accordées	Suivi annuel	Suivi annuel	Suivi annuel	Suivi annuel

Mesure 3		Encourager la rénovation thermique des copropriétés et contribuer à une massification des projets de réhabilitation lourde.			
Pilote		CAGB – Service Habitat			
Partenaires		Agence Nationale de l'Habitat - ADEME - Région Franche-Comté - Prestataire de la mission « copropriétés »			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Dispositif spécifique d'accompagnement des copropriétés	1 dispositif spécifique déployé			
	Accompagnements de copropriétés	Phase d'étude	5 copropriétés accompagnées	5 copropriétés accompagnées	5 copropriétés accompagnées

Engagement 4 : Développer des transports sobres en énergie et faiblement émetteurs de GES

ACTION 12 : Faire un suivi carbone de la collecte des déchets

Enjeux et objectif général

La collecte des ordures ménagères génère des flux logistiques sources de nuisances sonores et de risques en terme de sécurité. La multiplicité des points d'arrêts génère par ailleurs des consommations de carburants et favorise l'usure du matériel. Pour diminuer ces nuisances, il s'agit de réduire et linéariser les trajets des bennes à ordures ménagères en travaillant notamment sur la forme urbaine (lutte contre l'étalement urbain, suppression des impasses et voies sans issue, accessibilité des bacs pour la collecte...). Une intervention est nécessaire de la phase planification (PLU) à la phase projet (aménagement de zones) pour prendre en compte ces enjeux. La thématique « déchets » sera donc prise en compte dans les fiches actions 1 (mise en cohérence des politiques territoriales d'agglomération) et 3 (intervention sur les PLU).

Concernant l'activité de collecte des déchets, un premier bilan carbone a été réalisé en 2008. La mise à jour régulière (tous les 3 ans) de ce bilan permettra de systématiser ce suivi et d'établir des préconisations d'amélioration de cette activité pour en améliorer l'impact carbone.

Par ailleurs, des réflexions vont avoir lieu sur l'amélioration du bilan énergétique du parc logistique de collecte, dans le cadre de la fin de la DSP collecte sur la périphérie. L'équipement en lève-containers électrique des camions de collecte permettrait aussi d'améliorer le bilan carbone de cette activité.

Mesures

Mesure 1	Faire des bilans Carbone réguliers pour le suivi de l'activité « gestion des déchets »				
Pilote	CAGB – Direction Gestion des Déchets				
Partenaires	ATMO Franche-Comté				
Planification de la réalisation					
Année	2015	2016	2017	2018	
Indicateur	Bilan Carbone (et préconisation d'amélioration)	1 bilan Carbone effectué			1 bilan Carbone effectué

Mesure 2	Avoir une réflexion sur la consommation énergétique du matériel de collecte				
Pilote	CAGB – Direction Gestion des déchets				
Partenaires	ATMO Franche-Comté – CAGB – Service Environnement				
Planification de la réalisation					
Année	2015	2016	2017	2018	
Indicateur	Installation de lives-containers électrique		1 réflexion engagée		20 % des lives-containers du parc fonctionnant à l'électricité
	Optimisation de la carburation du matériel de collecte		1 réflexion engagée		

ACTION 13 : Mener une analyse de la fonction urbaine des espaces publics afin de rendre cohérents les aménagements

Enjeux et objectif général

Le PDU du Grand Besançon, adopté en 2015, oriente la réflexion sur la base d'un nouveau paradigme : un urbanisme des proximités pour réduire le besoin en déplacements et un rééquilibrage des parts modales dans la mobilité.

Les choix réalisés dans l'aménagement du territoire doivent être guidés par un document hiérarchisant les voies de circulation de l'agglomération, en qualifiant les enjeux liés aux usages des espaces publics.

L'enjeu est de permettre une réelle compatibilité entre les usages des espaces publics et les solutions de mobilités les desservant.

La réalisation d'une étude permettra de construire ce travail.

Cette action est un préalable nécessaire aux actions d'aménagement du PCAET et du PDU (modes doux et stationnement, restructuration du réseau GINKO, réglementation des voiries, logistique urbaine).

Mesure

Mesure 1	Réaliser une étude d'analyse de la fonction urbaine des espaces publics sur l'agglomération				
Pilote	CAGB – Direction Transport				
Partenaires	Communes concernées				
Planification de la réalisation					
Année	2015	2016	2017	2018	
Indicateur	Réalisation de l'étude – ville de Besançon	1 étude réalisée			
	Réalisation des études – communes de l'armature			13 études réalisées	

ACTION 14 : Plus d'intermodalité : optimiser le réseau Ginko d'agglomération

Enjeux et objectif général

La mise en service du tramway en septembre 2014 a été l'occasion d'une révision globale du réseau de transports en commun en milieu urbain (lignes 1 à 35) et de la rénovation et l'extension du réseau de parking relais. En parallèle, l'ouverture de la ligne ferroviaire « Viotte-TGV » et d'une halte ferroviaire à Ecole-Valentin complète le schéma de transports en commun au nord de l'agglomération. Cette nouvelle structuration du réseau Ginko, couplée au développement des modes actifs et de l'autopartage, donne un nouveau visage à la mobilité sur l'agglomération.

Dans cette dynamique, une suite est donnée à cette restructuration. Il s'agit de finaliser le réseau TCSP (transport en commun en site propre) défini dans le schéma directeur 2005 avec la réalisation du site propre Gare-Campus. Un nouveau schéma directeur TCSP viendra alors remplacer celui réalisé en 2005.

Sur les lignes structurantes du réseau GINKO (tramway et lignes essentielles), ainsi que pour les haltes ferroviaires d'agglomération, la signature de contrats d'axes permettra l'optimisation des infrastructures existantes.

Après la restructuration du réseau urbain en 2014, une étude permettra la restructuration du réseau à l'échelle de l'agglomération, y compris les parkings relais.

La perméabilité entre les réseaux de transports en commun routiers et l'étoile ferroviaire sur l'agglomération sera confirmée par des études d'implantation d'une halte aux Hauts du Chazal sur la ligne ouest.

Enfin, une diversification de la carburant du réseau de bus vers des systèmes plus sobres et moins polluants sera réalisée. La future DSP en 2017 devra prendre en compte ces évolutions.

Mesures

Mesure 1		Réaliser un site TCSP entre la gare Viotte et le Campus de la Bouloie			
Pilote		CAGB – Direction Transports			
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Réalisation site propre		1 site propre réalisé		
	Fréquentation site propre				

Mesure 2		Faire un nouveau schéma directeur TCSP			
Pilote		CAGB – Direction Transports			
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Réalisation schéma directeur TCSP			1 schéma réalisé	

Mesure 3		Mettre en place un contrat d'axe autour des lignes structurantes GINKO favorable à l'intermodalité			
Pilote		CAGB – Direction Transports			
Partenaires		Ville de Besançon – communes concernées – EPF – promoteurs – AUDAB			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Réalisation de l'étude – Tramway	1 étude réalisée			
	Réalisation de l'étude – lignes essentielles		1 étude réalisée		
	Signature contrat d'axe		1 contrat d'axe signé		

Mesure 4	Mettre en place un contrat d'axe, autour des haltes ferroviaires d'agglomération favorable à l'intermodalité				
Pilote	CAGB – Direction Transports				
Partenaires	Région FC – communes concernées – EPF – promoteurs – AUDAB				
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Réalisation de l'étude – axe nord	l'étude réalisée			
	Réalisation de l'étude – autres axes			l'étude réalisée	
	Signature contrat d'axe			l'axe signé	

Mesure 5	Restructurer le réseau Ginko périurbain				
Pilote	CAGB – Direction Transports				
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Réalisation de l'étude de restructuration		l'étude réalisée		

Mesure 6	Diversifier la carburant des bus du réseau Ginko				
Pilote	CAGB – Direction Transports				
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Réalisation de l'étude énergétique	l'étude réalisée			
	Conversion énergétique du réseau de bus		Prise en compte de l'étude dans l'achat des nouveaux bus		

ACTION 15 : Plus d'intermodalité : Encourager les mobilités actives et alternatives (modes doux, covoiturage)

Enjeux et objectif général

Le PDU du Grand Besançon, adopté en 2015, définit de nouveaux objectifs en terme de répartition des parts modales :

- passer de 58% en 2015 à 47,5% en 2025 pour la voiture particulière,
- passer de 1,3% en 2015 à 6% en 2025 pour les cycles non motorisés,
- passer de 28% en 2015 à 28,5% en 2025 pour la marche à pied.

Le développement des modes actifs passe par l'animation du territoire et notamment l'implication des communes dans un aménagement des espaces publics rééquilibrant la place faite à chacun des modes. Pour guider cette action, des documents programmatiques sont établis : un schéma cyclable d'agglomération, un plan piéton, un document programmatique du stationnement.

Par ailleurs, pour assurer un report modal de la voiture vers les autres modes de déplacement, des parkings-relais multi-usages seront réalisés sur les secteurs de l'agglomération.

Mesures

Mesure 1		Faciliter la pratique cyclable (mise à jour schéma cyclable)			
Pilote		CAGB – Direction Transport			
Partenaires		Communes concernées – CG25 – Région FC – associations d’usagers			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Réalisation schéma cyclable		1 schéma réalisé		
	Réalisation d’itinéraires cyclables				
	Consommation de l’enveloppe prévue	100 %	100 %	100 %	100 %

Mesure 2		Promouvoir la marche à pied dans l’agglomération (plan piéton)			
Pilote		CAGB – Direction Transport			
Partenaires		Communes concernées – CG25			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Réalisation plan piéton		1 plan réalisé		

Mesure 3		Créer des parkings-relais multi usages sur l’agglomération pour plus d’intermodalité			
Pilote		CAGB – Direction Transport			
Partenaires		CG 25 – DIR Est – communes concernées			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Etude de faisabilité		1 étude réalisée		

Mesure 4		Construire un document programmatique du stationnement pour l’agglomération : voitures et deux roues, véhicules touristiques			
Pilote		CAGB – Direction Transport			
Partenaires		Communes concernées – gestionnaires des parkings			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Réalisation du document programmatique - phase 1 : Besançon		1 document réalisé		
	Réalisation du document programmatique - phase 2 : armature urbaine			1 document réalisé	
	Réalisation du document programmatique - phase 3 : autres communes				1 document réalisé

ACTION 16 : Intensifier le plan de déplacement d'établissement (PDE)

Enjeux et objectif général

En traduisant le PCAET dans la politique de déplacement des agents, on agit sur 2 aspects : l'exemplarité de la collectivité qui porte elle-même les actions qu'elle promeut et une application directe de cette politique en impliquant les employés qui sont aussi citoyens du territoire pour une grande partie d'entre eux (plus de 3 000 agents travaillent dans les 3 collectivités).

Le PDE, plan de déplacement d'établissement, est le document traduisant les orientations de la collectivité concernant les déplacements domicile-travail et professionnels des agents. Les mesures contenues dans ce plan peuvent favoriser les transports en commun, la pratique cyclable et piétonne, le covoiturage : mise en contact des employés d'un même quartier ou d'une même commune, mise à disposition de vélos, cartes d'autopartage et de titres de transports publics, mise en place d'armoire à clés, mise en place d'une indemnité kilométrique vélo... Il s'agit aussi de mesures d'organisation du travail dans la collectivité pour réduire les besoins en déplacement : équipement de salles pour des réunions à distance, télétravail ou travail déconcentré (dans les mairies des communes par exemple), harmonisation des horaires des réunions et mise en relation des participants pour favoriser le covoiturage...

Mesures

Mesure 1		Mettre à jour le PDE			
Pilote		Ville/CAGB/CCAS – Pôle mutualisé des Ressources Humaines			
Partenaires		L'ensemble des services des 3 collectivités			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Mise à jour du PDE		I PDE mis à jour		
	Mise en œuvre du PDE		I série d'indicateurs créée I PDE mis en œuvre et suivi	I PDE mis en œuvre et suivi	I PDE mis en œuvre et suivi

Mesure 2		Mettre en place des armoires à clés sur tous les sites des 3 collectivités			
Pilote		Ville/CAGB/CCAS – Parc Auto Logistique mutualisé			
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Mise en place d'armoires à clés			100 % des sites de garage équipés	

Mesure 3		Former les agents de conduite à l'éco conduite			
Pilote		Ville/CAGB/CCAS – Parc Auto Logistique mutualisé			
Partenaires		Services concernés			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Formation éco-conduite		I formation dispensée	I formation dispensée	I formation dispensée
	Agents formés (agents concernés : services logistiques, transport, collecte...)		100% des agents concernés formés	100% des agents concernés formés	100% des agents concernés formés

Mesure 4		Sensibiliser tous les agents aux mobilités alternatives au véhicule individuel			
Pilote		Ville/CAGB/CCAS – Pôle Ressources Humaines – service communication interne			
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Intégration d'un module « mobilité » dans la ½ journée d'accueil		Le module créé et intégré à la ½ journée 100 % des ½ journées d'accueil abordant le module	100 % des ½ journées d'accueil abordant le module	100 % des ½ journées d'accueil abordant le module

AXE 2 : PATRIMOINE DES COLLECTIVITES

Engagement 1 : Montrer l'exemple en engageant des actions sur son patrimoine et ses services

ACTION 17 : Former les élus et les agents sur les thématiques air, énergie, climat

Enjeux et objectif général

Les agents des collectivités peuvent être les premiers relais des politiques qu'elles portent. En intégrant pleinement la thématique air-énergie-climat aux dispositifs de formation, l'exemplarité de la collectivité devient effective.

Par ailleurs, des formations spécifiques peuvent être proposées pour les élus.

Mesures

Mesure 1	Mise en place de stages d'éco-conduites pour les agents			
Pilote	CAGB –			
Partenaires				
Planification de la réalisation				
Année	2015	2016	2017	2018
Indicateur				

Mesure 2	Intégrer la thématique mobilité dans la journée d'accueil des agents			
Pilote	CAGB –			
Partenaires				
Planification de la réalisation				
Année	2015	2016	2017	2018
Indicateur				

Mesure 3	Développer des formations spécifiques pour certains agents (CEE et normes énergétiques pour les chargés d'opérations, urbanisme durable et RT 2012 pour les instructeurs droit des sols...			
Pilote	CAGB –			
Partenaires				
Planification de la réalisation				
Année	2015	2016	2017	2018
Indicateur				

Mesure 4	Développer des formations spécifiques pour les élus (développement durable, transition énergétique, gestion énergétique du patrimoine, aménagement durable...)			
Pilote	CAGB –			
Partenaires				
Planification de la réalisation				
Année	2015	2016	2017	2018
Indicateur				

Mesure 5	Faire le bilan carbone d'un conseil de communauté			
Pilote	CAGB –			
Partenaires				
Planification de la réalisation				
Année	2015	2016	2017	2018
Indicateur				

Mesure 6	Sensibilisation à la thématique qualité de l'air (via intranet, affichage, newsletter RH...)			
Pilote	CAGB –			
Partenaires				
Planification de la réalisation				
Année	2015	2016	2017	2018
Indicateur				

Mesure 7	Compensation carbone des voyages en avion des agents et élus			
Pilote	CAGB –			
Partenaires				
Planification de la réalisation				
Année	2015	2016	2017	2018
Indicateur				

ACTION 18 : Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine de l'agglomération et réaliser des constructions à énergie positive

Enjeux et objectif général

Le patrimoine hétérogène de l'agglomération ne permet pas l'application de mesures homogènes sur l'ensemble du parc. Le suivi énergétique et les actions d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments doit donc se faire le plus souvent de manière adaptée à chaque situation.

La pertinence du suivi énergétique d'un bâtiment sera jugée en fonction de la facilité de mise en œuvre d'une action corrective. Ainsi, la priorité de ce suivi doit être donnée sur certains bâtiments dont le Grand Besançon est pleinement propriétaire. Citons par exemple la Cité des Arts ou le bâtiment de la pépinière d'activité en maraichage biologique. Ce suivi permettra d'envisager l'adoption d'un plan d'optimisation énergétique du patrimoine.

Afin de répondre à des standards énergétiques élevés, un regard particulier sur le plan énergétique sera apporté lors de toute construction nouvelle ou de rénovation. Sur le présent programme d'actions, les travaux suivants sont prévus : rénovation de la pépinière de Palente, rénovation de la capitainerie du Moulin Saint-Paul, rénovation du dépôt de bus de la rue Belin. Par ailleurs, des investigations sont à mener sur la valorisation de la chaleur produite à la Cité des Arts lorsque ce bâtiment ne la consomme pas intégralement (pompe à chaleur géothermique). Enfin, une étude pourrait être menée pour valoriser la chaleur dégagée par les compresseurs installés dans le bâtiment TEMIS Innovation.

Le patrimoine communautaire est aussi le support au développement des énergies renouvelables. Certaines installations produisent déjà une énergie renouvelable sur les toits des bâtiments de l'agglomération, il conviendra d'en déployer de nouvelles.

Le Grand Besançon est compétent sur des tronçons de voirie communautaire. Certaines voies pourront faire l'objet d'extinction de l'éclairage public à certaines heures.

Mesures

Mesure 1		Mettre en place un suivi énergétique du patrimoine bâti de l'agglomération afin d'atteindre -20 % en 2020			
Pilote		CAGB – service Bâtiments			
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Suivi énergétique des bâtiments	1 bâtiment suivi	2 bâtiments suivis (Cité des Arts et pépinière) 1 tableau de suivi énergétique du patrimoine mis en place		
	Plan d'optimisation énergétique du patrimoine			1 plan adopté	

Mesure 2		Adopter des mesures d'efficacité énergétique dans les constructions nouvelles ou rénovation de bâtiments			
Pilote		CAGB – service Bâtiments			
Partenaires		CAGB : service Environnement / DEEA-service aménagement (pour pépinière Palente)			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Construction exemplaire				
	Travaux de rénovation énergétiques exemplaires	Audit du site de Lip	Audit de 2 bâtiments réalisés (Dépôt Belin + capitainerie St Paul) 1 bâtiment rénové	1 bâtiment rénové	1 bâtiment rénové
	Valorisation de chaleur fatale		2 études effectuées (PAC Cité des Arts et compresseur Témis)		1 source de chaleur fatale valorisée

Mesure 3		Développer la production et la consommation d'énergies renouvelables et de récupération sur le patrimoine			
Pilote		CAGB – service Bâtiments			
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Production d'énergie solaire (installés + projets)	120 Mwh produits	140 Mwh produits	140 Mwh produits	140 Mwh produits
	Prospective énergétique dépôt de bus	1 étude réalisée	1 conversion vers une autre source d'énergie réalisée		

Mesure 4		Eteindre l'éclairage public de la voie des Montboucons			
Pilote		CAGB – service Bâtiments			
Partenaires		Ville de Besançon			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Extinction éclairage public	1 extinction effective			

ACTION 19 : Optimiser les flottes de véhicules propres pour les collectivités

Enjeux et objectif général

La mise en place des mesures de réduction du besoin de déplacement professionnel de l'action 16 a des implications sur la gestion du parc de véhicules des collectivités. Par ailleurs, pour les véhicules en circulation, des mesures sont prises afin de réduire leur impact sur la qualité de l'air, dans un budget maîtrisé pour les collectivités. Il s'agit ici de convertir les véhicules vers des systèmes de carburation « propre » et économe prenant en compte les évolutions technologiques et de rationaliser la flotte existante en optimisant l'utilisation des véhicules.

Mesures

Mesure 1		Acquérir des véhicules électriques			
Pilote		CAGB/Ville/CCAS – Parc auto logistique mutualisé			
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Achat de véhicules électriques	1 véhicule utilitaire électrique pour le Grand Besançon	1 véhicule électrique pour le Grand Besançon		

Mesure 2		Réduire la flotte de véhicules			
Pilote		CAGB/Ville/CCAS – Parc auto logistique mutualisé			
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Réduction de la flotte de véhicules	Suppression d'un poids lourds	Réduction de 10% de la flotte par rapport à 2014		Suppression d'un poids lourds
	Nombre de véhicule composant le parc	25 agents/véhicule léger (CAGB)	30 agents/véhicule léger (CAGB)	30 agents/véhicule léger (CAGB)	35 agents/véhicule léger (CAGB)
	Suivi de l'utilisation des véhicules (km parcourus par véhicule et par carburation)		1 suivi mis en place		

Engagement 2 : Accompagner les communes dans la transition écologique et énergétique

ACTION 20 : Mettre en place un dispositif de mobilisation des communes dans le PCAET (« Communes actives pour le climat »)

Enjeux et objectif général

La déclinaison du PCAET dans la commune permet de compléter l'action de l'intercommunalité en la déclinant à l'échelon de proximité. Sur l'agglomération, seule la Ville de Besançon est actuellement engagée dans une démarche PCAET. Les communes portent pourtant des actions contribuant aux objectifs du PCAET. Au-delà de l'intervention sectorielle de l'agglomération dans les communes, prévue à l'action 21 (dispositif d'accompagnement des communes) et en complément avec les actions 2 et 3 (Grenellisation du SCOT et accompagnement des PLU), il est nécessaire de mobiliser les communes dans le PCAET par un engagement global, sur l'ensemble des compétences qu'elles portent. Cet engagement est un acte par lequel la commune porte, sur son territoire, une politique air-énergie-climat : il peut s'agir, par exemple, d'une délibération cadre du conseil municipal. La mise en œuvre de cette politique pourra s'appuyer sur les dispositifs prévus à l'action 21, mais aussi sur la mise en réseau et le partage d'expériences entre communes engagées dans l'opération « communes actives pour le climat » : l'émulation créée entre les communes permet l'amélioration continue de la politique portée par chacune. Il s'agira de partager les bonnes pratiques, tant sur l'éclairage public, la mise en œuvre du zéro phyto, le développement des modes doux, le prêt des caméras thermiques...

Mesure

Mesure 1	Initier et mettre en œuvre un dispositif de mobilisation « Communes actives pour le climat »				
Pilote	CAGB – Service Environnement				
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Déploiement du dispositif		1 dispositif créé et déployé		
	Communes engagées				15 communes engagées

ACTION 21 : Accompagner techniquement et financièrement les communes dans leurs projets

Enjeux et objectif général

Les communes peuvent impulser une dynamique forte en matière de mobilité douce, d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique, de biodiversité, d'adaptation aux changements climatiques. De taille modeste, elles n'ont pas toujours les ressources financières ou humaines nécessaires pour aller vers des réalisations exemplaires. L'expertise et les moyens permis par la mutualisation au niveau de l'agglomération amplifient la capacité d'actions et permettent de décliner au niveau communal les objectifs du PCAET.

L'accompagnement de l'agglomération existe à travers différents dispositifs :

- les soutiens techniques :
- le service d'assistance technique aux communes assure une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets des communes,
- le dispositif conseil en énergie partagé (CEP) accompagne les communes dans l'efficacité énergétique de leur patrimoine,
- de manière ponctuelle, l'ensemble des services de l'agglomération peut être ressources techniques pour les communes.

- les soutiens financiers :
- le fonds « centres de village » permet la réalisation d'aménagements durables,
- la prime à l'amélioration des logements à usage locatif et d'occupation sociale (PALULOS) accompagne les rénovations de logements conventionnés,
- le fonds « isolation et énergies pour les communes » et les certificats d'économie d'énergie (CEE) financent les rénovations et l'installation de système de production d'énergies renouvelables sur le patrimoine communal.

La mobilisation de ces dispositifs permettra de décliner le PCAET dans les projets des communes.

Mesures

Mesure 1	Fournir une AMO aux communes pour les projets d'aménagement durable : dispositif « Aide aux communes »				
Pilote	CAGB – DTAP				
Partenaires	Communes concernées				
Planification de la réalisation					
Année	2015	2016	2017	2018	
Indicateur	Formation des chargés d'opérations à l'urbanisme durable		1 formation dispensée aux chargés d'opérations		
	Projets d'aménagements durables suivis	8 projets durables et 6 communes suivies	8 projets durables et 6 communes suivies	8 projets durables et 6 communes suivies	8 projets durables et 6 communes suivies

Mesure 2	Aider les communes dans la gestion énergétique de leur patrimoine : Conseil en énergie partagé				
Pilote	CAGB – service Environnement				
Partenaires	Communes concernées – Région Franche Comté – ADEME Franche Comté				
Planification de la réalisation					
Année	2015	2016	2017	2018	
Indicateur	Agents mis à disposition des communes	1 étp à disposition des communes	2 étp à disposition des communes	2 étp à disposition des communes	2 étp à disposition des communes
	Adhésion des communes au service			40 communes adhérentes	
	Etudes spécifiques proposées aux communes (diagnostic éclairage public, audit énergétique, passage de caméra thermique...)	1 étude proposée aux communes CEP	1 étude proposée aux communes CEP	1 étude proposée aux communes CEP	1 étude proposée aux communes CEP
	Extinction de l'éclairage public		10 communes pratiquant l'extinction		
	Formation technique ouverte aux communes	1 formation ouverte aux élus et techniciens des communes CEP (régulation chaufferie)	1 formation ouverte aux élus et techniciens des communes (coût global)	1 formation ouverte aux élus et techniciens des communes	1 formation ouverte aux élus et techniciens des communes
	Economie d'énergie sur le patrimoine des communes (3 ans après l'adhésion)	-5 % en kWh +2 % en €	-5 % en kWh +2 % en €	-5 % en kWh +2 % en €	-5 % en kWh +2 % en €

Mesure 3	Aider financièrement les communes dans leurs projets d'aménagement durable : fonds « Centres de village »				
Pilote	CAGB – service Environnement en lien avec la direction Transports pour les projets mobilité				
Partenaires	Communes concernées				
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Prise en compte de l'extinction de l'éclairage public et des plantes invasives et/ou allergènes dans le fonds Centres de village	Critères adaptés			
	Projets d'aménagements durables	8 projets durables et 6 communes soutenues			
	Subventions consacrées aux aménagements durables (communes)	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €

Mesure 4	Aider les communes dans la réalisation de logements sociaux performants du point de vue énergétique : dispositif PALULOS				
Pilote	CAGB – Service Habitat				
Partenaires	Les communes concernées				
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Logements conventionnés performants				
	Subventions consacrées aux logements performants (communes)				

Mesure 5	Aider financièrement les communes dans la rénovation de leur patrimoine et l'installation d'énergies renouvelables : fonds « Isolation et énergies pour les communes »				
Pilote	CAGB – Service environnement				
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Projets de rénovation ou d'installation d'EnR dans les communes	8 projets soutenus	8 projets soutenus	8 projets soutenus	8 projets soutenus
	Subventions consacrées aux projets	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
	Economie d'énergie réalisée	60 MWh/an	60 MWh/an	60 MWh/an	60 MWh/an
	Production d'énergie renouvelable	100 MWh/an installés			
	Demande de certificats d'économies d'énergies auprès des instances nationales	1 dossier déposé 8 communes concernées 10 GWh cumac obtenus	1 dossier déposé 8 communes concernées 10 GWh cumac obtenus	1 dossier déposé 8 communes concernées 10 GWh cumac obtenus	1 dossier déposé 8 communes concernées 10 GWh cumac obtenus

AXE 3 : SANTE ET RESSOURCES DU TERRITOIRE

Engagement I : Préserver la fonction des sols et forêts

ACTION 22 : Informer les citoyens sur les capacités des sols et des forêts à capter le carbone

Enjeux et objectif général

Le stock de carbone dans le sol et les forêts est très important :

- les sols contiennent au moins deux fois plus de carbone organique que l'atmosphère;
- les forêts contiennent plus de la moitié du carbone des écosystèmes à l'échelle mondiale.

Des chercheurs travaillent à chiffrer plus précisément ces phénomènes mais il est déjà évident que les pratiques agricoles, forestières, les modalités de gestion des espaces verts ont des impacts importants sur l'équilibre entre quantité de carbone stockée et libérée dans l'atmosphère.

Il est d'ores et déjà possible d'identifier :

- des pratiques favorables au stockage de carbone : couverts permanents, non labour,
- des facteurs de destockage : augmentation de l'utilisation des rémanents en forêt (bois-énergie) par exemple.

Le Grand Besançon souhaite faire connaître l'importance de ces pratiques, en étant exemplaire dans ses actions et par la promotion d'actions menées sur le territoire.

Mesures

Mesure 1		Stocker du carbone sur le site maraîcher des Andiers (sol et végétation)			
Pilote		Grand Besançon			
Partenaires		Jardins de Cocagne, maraîchers			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Plantations de haies	800 m linéaires plantés	800 m linéaires plantés		
	surfaces en couverts végétaux d'interculture, notamment en hiver sur les 6 ha plein champ	4 ha	5 ha		

Mesure 2		Faire connaître les pratiques intéressantes en agriculture, espaces verts ou gestion forestière			
Pilote		Grand Besançon			
Partenaires		Divers partenaires à identifier			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Nombre d'actions de communication menées		1	1	1

Engagement 2 : Préserver la qualité de l'air pour protéger la santé de tous

ACTION 23 : Agir sur la qualité de l'air dans l'habitat

Enjeux et objectif général

Les mauvaises pratiques relatives à la gestion d'un appareil de chauffage au bois sont néfastes pour la santé des habitants, dans leur logement et pour leur voisinage (le secteur de l'habitat est responsable de plus de la moitié des émissions de suies fines (PM1)), tout comme le brûlage des déchets. La qualité de l'air intérieur des logements est aussi dégradée par l'émission des peintures/vernis/colles.

Mesures

Mesure 1	Proposer une « prime à la casse » pour remplacer les anciens appareils de chauffage au bois par des appareils performants				
Pilote	Grand Besançon				
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année	2015	2016	2017	2018	
Indicateur					

Mesure 2	Conditionner les aides à l'habitat à l'installation d'appareils performants				
Pilote	Grand Besançon				
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année	2015	2016	2017	2018	
Indicateur					

Mesure 3	Informier sur la qualité de l'air dans l'habitat				
Pilote	Grand Besançon				
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année	2015	2016	2017	2018	
Indicateur					

ACTION 24 : Agir en préventif sur la qualité de l'air dans les transports

Enjeux et objectif général

Le secteur des transports est responsable des $\frac{3}{4}$ des émissions d'oxydes d'azotes (NOx), de 34 % des émissions de particules fines PM10 et de 36 % des suies fines PM1 sur le territoire de l'agglomération.

La qualité de l'air est impactée en premier lieu par le type de carburant. Par exemple, en comparaison d'autres carburants, le gazole est un émetteur important de polluants, ramené à l'énergie développée.

La problématique ville est liée également au secteur du fret : afin d'assurer l'activité économique, des camions de livraison très volumineux pénètrent jusqu'au cœur de ville afin d'achalander notamment les commerces. Cela génère des nuisances en terme de pollution, mais aussi, de sécurité publique (difficile cohabitation, notamment avec les modes actifs) et de bruit. Des outils de livraison plus adaptés à un environnement urbain permettraient de lever ces nuisances sur la livraison du « dernier kilomètre ». Un travail avec des logisticiens pourrait permettre de mettre en place des actions, comme, par exemples, des plateformes de regroupement/livraison ou une connexion avec les commerces en utilitaire léger peu nuisible (électrique ou autre). La redéfinition de la réglementation en cœur de ville, ainsi qu'un test de logistique urbaine innovante seront de nature à apaiser les flux en centre-ville, pour une meilleure qualité de l'air.

Pour le reste du territoire, outre les mesures visant à réduire les flux sur le territoire, la conversion des mobilités résiduelles vers des carburants moins polluants permettra une meilleure qualité de l'air globale dans l'agglomération.

Mesures

Mesure 1	Définir une réglementation adaptée pour le secteur des transports en centre-ville				
Pilote	Ville de Besançon				
Partenaires	CCI – Associations de transporteurs et leurs adhérents – entreprise de secteur des transports – VNF – RFF – Fret SNCF				
Planification de la réalisation					
Année	2015	2016	2017	2018	
Indicateur	Réalisation de l'étude de diagnostic marchandises			l étude réalisée	
	Adaptation des réglementations			l réglementation adaptée	

Mesure 2	Promouvoir l'électro-mobilité sur le territoire de l'agglomération (étude d'implantation bornes)				
Pilote	CAGB – Direction Transport				
Partenaires	Communes concernées – DREAL				
Planification de la réalisation					
Année	2015	2016	2017	2018	
Indicateur	Réalisation de l'étude	l étude réalisée	l réseau de bornes mises en place		

ACTION 25 : Agir en correctif sur la qualité de l'air dans les transports lors des épisodes de pollution atmosphérique

Enjeux et objectif général

ATMO Franche Comté, association agréée au niveau régional pour la surveillance de la qualité de l'air, définit, en lien avec les services de l'Etat, les mesures apportées lors des périodes de pollution de l'air. 2 niveaux de dépassement des seuils de concentration de polluants sont établis et accompagnés de recommandations spécifiques, sur les plans sanitaire (réduction du risque d'exposition) et comportementale (réduction des émissions) :

- le premier niveau est le niveau d'information et de recommandations,
- en cas de persistance de concentration de polluants dans l'air ambiant, le niveau d'alerte peut être déclenché.

Dans la région, l'Aire Urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle est concernée par un plan de protection de l'atmosphère (PPA), établi et mis en œuvre par les services de l'Etat, qui édicte des mesures spécifiques à ces 2 niveaux de pollution. Par exemple, concernant les transports, les vitesses de circulation sont réduites sur l'autoroute A36.

Pour l'instant, le Grand Besançon n'est pas soumis à un PPA. Toutefois, les révisions de seuils d'information et d'alerte, ainsi qu'une qualité de l'air dégradée sur certains secteurs de l'agglomération rend le territoire vulnérable à l'édition d'un tel plan contraignant pour la collectivité, les entreprises et les citoyens du territoire.

Il est ici proposé de prévenir une telle éventualité par l'établissement de mesures de coercition visant à limiter les émissions de polluants du secteur des transports en cas de pic de pollution, et ainsi, redescendre sous les seuils réglementaires. Ces mesures, concertées avec les acteurs concernés pourront être, par exemple : la limitation de la vitesse sur certains axes, la promotion du covoiturage, la régulation de la circulation (alternance ou interdiction de circulation), la modification des itinéraires des bus...

Mesure

Mesure I	Etablir un plan de mesures coercitives sur les transports en cas de pic de pollution				
Pilote	CAGB – Service Environnement, en lien avec la direction des transports				
Partenaires	ATMO Franche-Comté, DREAL, DIR, CG25, communes concernées, Région FC, SNCF				
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Etablissement d'un plan de mesures propres à chaque niveau de pollution		Concertation avec les partenaires concernés Signature du plan de mesures par l'ensemble des partenaires concernés		
	Mise en œuvre des mesures		Plan opérationnel	Plan opérationnel	Plan opérationnel

ACTION 26 : Informer les citoyens pour une bonne qualité de l'air

Enjeux et objectif général

L'information des citoyens permet d'agir en préventif sur les comportements, et en correctif afin de préserver la population d'un risque sanitaire (recommandations à suivre en cas de pics de pollution).

Mesure

Mesure I	Développer une information spécifique sur la qualité de l'air auprès des citoyens et des têtes de réseaux (clubs sportifs, organisateurs d'événements...)				
Pilote	CAGB – Service Environnement				
Partenaires	ATMO Franche-Comté				
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur					

Engagement 3 : Valoriser les ressources du territoire pour créer de la richesse et des emplois locaux

ACTION 27 : Favoriser une économie circulaire sur le territoire

Enjeux et objectif général

L'opportunité de développer une économie circulaire est donnée au Grand Besançon via une synergie entre ses compétences : la mobilisation de la compétence « déchets » permet d'organiser une logistique de gestion des déchets utile à générer des flux de matières (travail sur les dispositifs de pré-collecte, les consignes de tri ou les filières en déchèteries), et la compétence « développement économique » peut orienter un prospect vers des activités réutilisant ces flux pour en faire des matières premières secondaires. La compétence « enseignement supérieur » peut aussi être mobilisée pour développer des parcours de formation dans les domaines de la rudologie ou des matériaux afin de générer des savoirs faire utiles à ce tissu économique.

Les nouveaux marchés à développer peuvent concerner, par exemple, les carburants innovants (générés à partir de déchets), le réemploi (déchets ménagers ou déchets de chantier), les plastiques issus de matières premières secondaires, les déchets des entreprises du luxe...

Mesures

Mesure I		Accroître la collecte des matériaux recyclables (verre, textile, plastiques, vêtements...)			
Pilote		CAGB – DGD			
Partenaires		SYBERT – Acteurs de la filière textile – éco emballage			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Développement de la collecte en porte à porte sur tout le territoire			1 étude réalisée	
	Développement des nouvelles consignes de tri sur les plastiques			Nouvelles consignes de tri déployées	
	Développement des points d'apports volontaire pour le textile (travail avec la filière concernée)		1 réseau de collecte densifié – 1 filière de valorisation locale créée		
	Accroissement de la collecte du verre	1 réseau de collecte densifiée 1 campagne de communication réalisée			
	Animation/sensibilisation – développement de la CS et réduction des OMr	1 campagne de sensibilisation déployée			
	Taux de captage des déchets recyclables (collecte sélective + PAV verre et textile)				
	Production de déchets résiduels par habitant				

Mesure 2		Développer les solutions de compostage de proximité pour les biodéchets			
Pilote		SYBERT			
Partenaires		CAGB – DGD – Association d’animation territoriale sur le compostage – les bailleurs – les communes			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Développement de site de compostage de proximité	Continuité du déploiement des sites	Continuité du déploiement des sites	Continuité du déploiement des sites	Continuité du déploiement des sites
	Quantité de biodéchets traités en solution de proximité				

Mesure 3		Développer des activités d’économie circulaire			
Pilote		CAGB – DEEA			
Partenaires		CAGB – DGD – Les entreprises concernées – les structures de réemploi			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Prospect orienté sur l’économie circulaire				

Mesure 4		Etudier avec l’université le développement de formations en lien avec l’économie circulaire			
Pilote		CAGB – DEEA			
Partenaires		Université de Franche-Comté			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Identification de formations		1 contact pris avec l’université sur ce sujet		

ACTION 28 : De la fourche à la fourchette, favoriser les systèmes de productions agricoles sobres en carbone

Enjeux et objectif général

La mobilisation des acteurs du secteur agricole répond aux enjeux du PCAET en terme d’émissions de gaz à effet de serre. De la fourche à la fourchette, en agissant sur les pratiques culturales et les systèmes de vente, on agit sur l’impact carbone de ce secteur : au champ, en favorisant les cultures sobres ou exemptes de produits phytosanitaires au fort impact carbone, en travaillant le sol de manière à accroître sa capacité de stockage carbone ; dans le système de vente, en établissant un lien moins carboné entre le producteur et le consommateur (circuit court).

L’action du Grand Besançon sur ce thème est portée par le projet SAUGE (Solidarités Agricole et Urbaine pour des Gains Économiques environnementaux et en termes d’emplois), incarné physiquement par la pépinière d’activité en maraichage biologique accueillant 3 maraichers depuis 2014 sur un espace test de 6 ha situé sur la zone des Andiers à Chalezeule. Par ailleurs, et toujours dans le cadre de SAUGE, le Grand Besançon fait la promotion de marchés de producteurs locaux, des circuits courts en général (édition de dépliant) et porte une action de prospect foncier en vue d’installer durablement des producteurs locaux sur son territoire.

La mobilisation de ces outils permettra donc de mettre en avant les systèmes de production sobres en carbone, en vue de les diffuser plus largement sur le territoire. On pourra aborder cette action conjointement avec l’action concernant la création de parkings relais multi-usages sur l’agglomération (mesure 3 de l’action 15). En effet, pour être attractifs, ces parkings relais pourraient accueillir des points de livraison de produits locaux.

Mesure

Mesure I		Favoriser une agriculture décarbonée avec les acteurs du milieu agricole				
Pilote		CAGB – service Environnement				
Partenaires		Chambre d'agriculture – AFIP – EPL Dannemarie, Ville de Besançon, Conseil général, Région FC...				
Planification de la réalisation						
Année		2015	2016	2017	2018	
Indicateur	Rencontre des partenaires dans le cadre de SAUGE	4 comités de pilotage	4 comités de pilotage	4 comités de pilotage	4 comités de pilotage	
	16 ha propriété du Grand Besançon labellisés AB	6	6	16	16	
	Nombre de maraîchers accueillis	3	3	3	3	
	Chiffre d'affaire réalisé par les maraîchers en pépinière en circuits courts	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	
	Nombre de maraîchers installés sur l'agglo	Circuits courts	0	0	3	3
		Cc et AB	0	0	3	3
	Nombre d'actions de promotion des circuits courts : flyer pépinière, mise à jour dépliant, articles Grand Besançon, lancement marché	3	2	2	2	

ACTION 29 : Favoriser l'émergence d'une filière bois énergie/bois d'œuvre pour augmenter la production d'énergies renouvelables et le stockage carbone des forêts

Enjeux et objectif général

Selon les chiffres du plan d'approvisionnement territorial en bois énergie du Grand Besançon et de l'ex-communauté de communes des Rives de l'Ognon, la forêt couvre 40 % de ce territoire et est une forêt majoritairement publique (72 % de forêt publique).

Elle représente une ressource naturelle essentielle : sa vocation est économique (exploitation des bois), de loisirs (aménagements récréatifs), sociale (affouage) et culturelle (elle peut être considérée comme une composante identitaire du territoire franc-comtois).

Au titre du PCAET, sa contribution est forte car elle représente le premier potentiel d'énergie renouvelable ainsi qu'un potentiel important de stockage (bois sur pieds) et de séquestration (bois d'œuvre utilisé dans les aménagements) de carbone.

De plus, son exploitation est génératrice d'activité économique : en Franche-Comté, on estime qu'elle représente un taux d'emploi de 9,8 % et un taux d'entreprise de 4,5 %. Les ratios usuels des professionnels de la forêt estiment qu'un emploi temps plein est créé lorsque 300 m³ de bois d'œuvre ou 5 300 tonnes de bois énergie sont mobilisés.

Par ailleurs, les modifications climatiques à venir risquent d'avoir des répercussions sur les peuplements et les conduites de forêt. Il s'agit donc de les anticiper, tout en considérant la forêt comme un atout à faire fructifier dans l'adaptation à ce changement.

Différents paramètres de la gestion de la forêt peuvent stimuler plus ou moins son exploitation : son statut : la gestion d'une forêt publique stimule plus sa production, son morcellement : plus une forêt est morcelée, moins elle sera exploitée (difficultés d'accès, niveau de rentabilité...), la conduite de son peuplement (futaie ou taillis) et les essences plantées.

Par ailleurs, les compétences des collectivités peuvent être mobilisées pour stimuler plus ou moins la production forestière locale et le stockage carbone : en incitant les propriétaires à se doter d'outils de gestion, en favorisant l'usage du bois d'œuvre dans les aménagements, en développant une filière économique dédiée...

Pour cela, dans la dynamique du plan d'approvisionnement territorial fait en 2014, il est ici proposé de construire un plan d'actions dont le but sera de stimuler la production de bois énergie et bois d'œuvre sur le territoire.

Mesure

Mesure I		Construire un plan d'actions bois énergie/bois d'œuvre			
Pilote		CAGB – service Environnement			
Partenaires		URACOFOR – CRPF – autres à définir			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique	I COPIL et I COTECH créé			
	Création du plan d'actions		I plan d'actions créé		

ACTION 30 : Favoriser la production d'énergie Eolienne

Enjeux et objectif général

Un site présentant un potentiel de production d'énergie éolienne est identifié sur le territoire. La mobilisation de cette énergie permettra aussi d'atteindre les objectifs du PCAET.

Mesure

Mesure I		Prospecter avec des aménageurs pour le développement d'un parc éolien ayant des retombées économiques pour le territoire			
Pilote		CAGB – service Environnement			
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur					

AXE 4 : BIODIVERSITE ET SOLS

Engagement I : Information et implication des citoyens

ACTION 31 : Expliquer la relation PCAET et biodiversité

Enjeux et objectif général

La biodiversité est un nouvel enjeu s'intégrant dans notre PCAET. La biodiversité permet de capter le carbone, améliorer la qualité de l'air et adapter le territoire au changement climatique

Mesure

Mesure I	Faire une communication sur le lien entre PCAET et biodiversité				
Pilote					
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année	2015	2016	2017	2018	
Indicateur					

ACTION 32 : Faire connaître la richesse des milieux et la biodiversité

Enjeux et objectif général

Les milieux naturels du Grand Besançon sont très variés : zones humides de la vallée de l'Ognon, pelouses sèches des collines du Doubs, forêts sur karst du premier plateau... Bien connue des experts, parfois exceptionnelle à l'échelle européenne puisqu'une partie du territoire est classée Natura 2000, elle est pourtant méconnue des habitants. Encore plus confidentielle, la biodiversité du sol assure le fonctionnement des écosystèmes : les animaux (vers, insectes...) et micro-organismes (bactéries, champignons...) qui l'habitent contribuent à sa structure, aux transferts hydriques, à la décomposition des matières organiques...

Le Grand Besançon souhaite donc faire découvrir aux habitants la richesse de ces milieux naturels et l'importance des modes de gestion et d'usage des sols pour la biodiversité.

Mesure

Mesure I	Informers les citoyens sur la richesse des milieux naturels				
Pilote	Grand Besançon				
Partenaires	Partenaires naturalistes et autres à définir				
Planification de la réalisation					
Année	2015	2016	2017	2018	
Indicateur	Durée de prêt de l'exposition mobile « espaces naturels »	15 semaines	25 semaines	25 semaines	25 semaines
	Actions d'informations menées				

Engagement 2 : Gestion et action sur le territoire

ACTION 33 : Connaître, préserver et créer les continuités socio-écologiques

Enjeux et objectif général

La qualité écologique de certaines portions du territoire du Grand Besançon est très bien connue : Marais de Saône, pelouses sèches bisontines... Le reste du territoire, plus urbanisé, moins exceptionnel n'est que peu parcouru par les naturalistes. Pourtant, la connaissance fine de sa qualité écologique est un préalable pour identifier les enjeux, observer les évolutions éventuelles, sensibiliser les habitants et s'adapter au changement climatique.

Par ailleurs, pour présenter une bonne fonctionnalité, les espaces naturels doivent être reliés, tant à l'échelle des aménagements urbains que des grandes continuités forestières entre autres.

Le Grand Besançon développe pour cela des partenariats avec l'ensemble des associations naturalistes.

Mesures

Mesure 1		Amélioration de la connaissance écologique			
Pilote		Grand Besançon – Service Environnement			
Partenaires		Partenaires naturalistes			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Fin de la collecte des données flore	X			
	Fin de la collecte des données entomologiques et nouveau partenariat		X	X	X

Mesure 2		Réalisation de la trame verte et bleue du Grand Besançon			
Pilote		Grand Besançon			
Partenaires		AUDAB			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Réalisation de l'étude			1 étude réalisée	

Mesure 3		Présidence du site Natura 2000 de la moyenne vallée du Doubs			
Pilote		Grand Besançon			
Partenaires		EPTB Saône Doubs			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Comités de pilotage	1	1	1	1

ACTION 34 : Accompagner la mise en place du zéro phyto et des pratiques favorables à la biodiversité

Enjeux et objectif général

Certains produits phytopharmaceutiques sont dangereux pour la santé et la qualité de l'eau. Le Grand Besançon va accompagner les communes pour l'arrêt de l'utilisation de ces produits, Au-delà du zéro phyto, le Grand Besançon aidera les communes à mettre en place la gestion différenciée et le pâturage.

Mesures

Mesure 1	Recensement des pratiques existantes dans les communes				
Pilote	Grand Besançon				
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur					

Mesure 2	Réunion d'information sur la gestion des espaces verts pour les maires				
Pilote	Grand Besançon				
Partenaires	Ville de Besançon. FREDON				
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur					

Mesure 3	Réunion d'information sur l'importance de la réduction de l'utilisation de sel de déneigement pour les maires				
Pilote	Grand Besançon				
Partenaires	Ville de Besançon. FREDON				
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur					

Mesure 4	Accompagnement des communes pour la mise en place du zéro phyto				
Pilote	Grand Besançon				
Partenaires	Ville de Besançon. FREDON				
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Nombre de plans Zéro phyto mis en place				

Mesure 5	Action de sensibilisation pour le grand public pour l'acceptation des végétaux spontanés et la réduction du déneigement par le sel				
Pilote	Grand Besançon				
Partenaires	Ville de Besançon. FREDON				
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur					

ACTION 35 : Maintenir la biodiversité végétale avec les pollinisateurs dont les abeilles domestiques

Enjeux et objectif général

Les insectes contribuent à la pollinisation de 80 % des espèces de plantes à fleurs. Leur déclin ferait donc peser un risque important sur les milieux naturels et cultivés. Les cultures qui dépendent des pollinisateurs assurent plus d'un tiers (en tonnes) de la production alimentaire mondiale. Les inquiétudes portent tant sur l'abeille domestique que sur les insectes pollinisateurs sauvages (essentiellement des abeilles) qui sont en déclin en quantité et diversité dans certaines régions d'Europe.

Le Grand Besançon peut agir en favorisant l'implantation de ruches sur son territoire comme en développant des actions en faveur de la diversité des espèces fleuries.

Mesures

Mesure 1		Etre exemplaire dans les plantations d'arbres, d'arbustes et les couverts végétaux réalisées sur le site des Andiers			
Pilote		Grand Besançon – Service Environnement			
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Mois de floraison et qualité mellifère des espèces plantées		1 bilan	1 bilan	

Mesure 2		Développer un partenariat avec le Syndicat apicole du Doubs			
Pilote		Grand Besançon – Service Environnement			
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Nombre de ruches installées ou suivies sur l'agglomération grâce à l'action				50

AXE 5 : GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

Engagement 1 : Dynamiser une croissance verte pour des entreprises compétitives et la création d'emplois dans un cadre de vie préservé

ACTION 36 : Accompagner les acteurs socio-économiques du territoire dans des bonnes pratiques air-énergie-climat pour des gains de compétitivité

Enjeux et objectif général

La réussite des objectifs du PCAET repose fortement sur l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire. Des raisons économiques peuvent être motivantes pour qu'une entreprise s'engage dans le PCAET : réduire ses charges (facture énergétique, flottes de véhicules, absences du personnel pouvant être alimentées par l'inconfort au poste de travail ou la contrainte du trajet domicile-travail...), trouver de nouveaux marchés (montée en compétence des professionnels du bâtiment pour répondre aux nouveaux marchés qui s'ouvrent sur la transition énergétique), accroître sa compétitivité.

La coopération avec le tissu économique endogène permettra des gains de compétitivité pour les entreprises du territoire, tout en assurant la réalisation des objectifs du PCAET. Celle-ci passe par des actions de sensibilisation et d'information (colloques et matinales, site internet dédié, message véhiculé par les chargés d'affaires ou sur le site Invest'in...), un partenariat privilégié avec les entreprises s'engageant dans la signature de plan d'actions qu'elles portent, des outils d'accompagnement (plans de mobilité (PDE ou PDIE – Plan de Déplacement Entreprise ou Inter-Entreprises), plateforme régionale de l'innovation dans le bâtiment pouvant accueillir une antenne locale du Pôle Energie Franche-Comté).

Mesures

Mesure 1		Sensibiliser les acteurs socio-économiques aux thématique air-énergie-climat				
Pilote		CAGB – service Environnement				
Partenaires		CAGB – DEEA – club FACE				
Planification de la réalisation						
Année		2015	2016	2017	2018	
Indicateur	Evènements de sensibilisation organisés	1 colloques et 3 matinales organisés	1 colloques et 3 matinales organisés	1 colloques et 3 matinales organisés	1 colloques et 3 matinales organisés	
	Outils de communication sur les bonnes pratiques des entreprises exemplaires	1 rubrique dédiée sur le site internet Invest'in	1 site internet dédié créé 1 document de communication créé (guide, flyer, plaquette...)			

Mesure 2		Elaborer des plans d'actions multi-partenariaux avec les acteurs socio-économiques			
Pilote		CAGB – service Environnement			
Partenaires		CAGB – DEEA – Les structures signataires			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Méthodologie et outils pour l'adoption des plans d'actions (structuration générale des plans, fiches génériques)	1 méthodologie et outils créés			
	Signature de plan d'actions	1 évènement de signature organisé	1 évènement de signature organisé	1 évènement de signature organisé	1 évènement de signature organisé

Mesure 3		Accompagner les acteurs socio-économiques dans la mise en place de plans de mobilité			
Pilote		CAGB – Direction des transports			
Partenaires		CAGB – DEEA – Les structures engagées			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Accompagnement d'entreprises dans la mise en place de PDE ou PDIE				
	Mise en place de PDE ou PDIE				

ACTION 37 : Impulser la création d'emplois par les activités éco-innovantes et la croissance verte de l'entreprise et de son écosystème

Enjeux et objectif général

La transition énergétique favorise l'émergence d'un nouveau modèle économique. Créer les outils d'un nouvel usage de la mobilité, inventer des matériaux d'isolation performant, innover dans les nouveaux gisements d'énergie, organiser une économie circulaire sont autant de thématiques générant la création d'un nouveau tissu économique associant des entreprises implantées, des start up nouvelles, des laboratoires de recherche, des structures d'économie sociale et solidaire...

La stratégie économique du Grand Besançon a été adoptée en 2010. Sa mise à jour est l'occasion d'intégrer le thème de l'éco-innovation pour attirer les entreprises exogènes mais aussi renforcer le développement d'entreprise endogène. Cela s'accompagne par la spécialisation d'un chargé d'affaire sur cette compétence.

La prospective autour de la zone en proximité de la gare Besançon Franche-Comté TGV (zone grand projet) est l'occasion de questionner de manière concrète ce qui peut être développé sur le territoire du Grand Besançon sur cette thématique. L'accueil d'éco-activités sur ce secteur doit maintenant être défini. Un lien peut ici être fait avec les actions 3.5 (cluster éco-chantier) et 4.2 (bois énergie) pour viser, par exemple, le développement d'un pôle d'excellence associant les usages de la forêt : bois énergie/bois d'œuvre.

La prise de la compétence « enseignement supérieur » par l'agglomération est l'occasion de tisser des liens entre l'université, des entreprises et la collectivité sur les thèmes liés à l'éco-innovation. Dans ce cadre, la collectivité peut être territoire d'expérimentations pour des entreprises endogènes cherchant à tester de nouveaux produits pilotes qu'elles souhaitent développer pour conquérir de nouveaux marchés. Citons, par exemple les outils d'une nouvelle mobilité durable (parcmètres intelligents ou borne de rechargement développé sur l'espace urbain), les nouvelles énergies (injection dans les bus urbains ou les BOM),...

Mesures

Mesure 1		Orienter la stratégie économique du Grand Besançon vers l'éco-innovation			
Pilote		CAGB – DEEA			
Partenaires		CAGB – DST			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Définition de l'éco-innovation dans la stratégie économique	1 stratégie économique prenant en compte l'éco-innovation définie			
	Spécialisation d'un chargé d'affaire sur l'éco-innovation	1 chargé d'affaire formé			
	Prospect économique	1 salon orienté éco-activité couvert	1 salon orienté éco-activité couvert	1 salon orienté éco-activité couvert	1 salon orienté éco-activité couvert

Mesure 2		Orienter la zone « Grand projet - Besançon Franche-Comté TGV » vers des éco-activités			
Pilote		CAGB – DST			
Partenaires		CAGB – DEEA			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Définition de l'orientation économique de la zone vers les éco-activités	1 étude réalisée			
	Définition du plan de communication - Aménagement de la zone				

Mesure 3		Développer des projets pilotes entre université, milieu économique et collectivités sur le thème de l'éco-innovation			
Pilote		CAGB – DEEA			
Partenaires		Les entreprises et universités concernées			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Définition de projet(s) pilote(s)				
	Expérimentation sur le territoire				

ACTION 38 : Faire monter en compétence les professionnels de la filière bâtiment

Enjeux et objectif général

La rénovation des bâtiments est un axe fort du PCAET. Outre les mesures d'accompagnement des particuliers et des bailleurs dans des rénovations ou constructions exemplaires, il convient d'accompagner les acteurs de la filière bâtiment pour des réalisations optimales du point de vue de l'efficacité énergétique.

Mesures

Mesure 1	Accompagner la création d'un cluster éco-chantier et d'une plateforme de la rénovation				
Pilote	CAGB – DEEA				
Partenaires	FRTP – CAGB – service Environnement				
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Création du bâtiment de l'écopôle	1 écopôle créé			

Mesure 2	Travailler avec le Pôle Energie pour démultiplier leurs actions sur le Grand Besançon				
Pilote	CAGB – Service Environnement				
Partenaires	CAGB DEEA - Conseil Régional (Pôle Energie)				
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Ouverture d'une plateforme de la rénovation (antenne locale du pôle énergie)		1 antenne ouverte dans l'écopôle		

Engagement 2 : Accompagner et valoriser l'action de tous les grands bisontins

ACTION 39 : Développer le dispositif d'accompagnement du grand public aux enjeux air-énergie-climat

Enjeux et objectif général

L'implication des citoyens dans le PCAET passe aussi par des actions de diffusion de bonnes pratiques. Il leur est proposé de devenir acteurs dans la démarche.

Mesures

Mesure 1	Continuer l'opération « Familles actives pour le climat »				
Pilote	CAGB – service Environnement – Ville de Besançon - DME				
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur					

Mesure 2	Prêter une mallette « efficacité énergétique » aux ménages du territoire				
Pilote	CAGB – service Environnement – Ville de Besançon – DME				
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur					

Mesure 3	Travailler avec les instances de démocratie participative sur la transition écologique et énergétique (CCH, CDP, conseils citoyens, conseils des Sages, des Jeunes...)			
Pilote	CAGB – service Environnement – Ville de Besançon - DME			
Partenaires				
Planification de la réalisation				
Année	2015	2016	2017	2018
Indicateur				

ACTION 40 : Améliorer la lisibilité des dispositifs d'aide à la rénovation thermique des logements

Enjeux et objectif général

La multiplicité des dispositifs d'aides à la rénovation proposés par différents acteurs rend leur lisibilité complexe. La simplification de la communication sur ce sujet permettrait une utilisation accrue de ceux-ci par les habitants.

Mesure

Mesure I	Déployer une communication spécifique sur les dispositifs d'aides			
Pilote	CAGB			
Partenaires				
Planification de la réalisation				
Année	2015	2016	2017	2018
Indicateur				

Engagement 3 : Rendre l'action lisible en lui donnant une identité

ACTION 41 : Définir une stratégie générale de communication

Enjeux et objectif général

La création d'une identité énergie-climat incarne le PCAET. La mascotte « Liz la Cerise » incarne cette identité depuis 2012 : on la retrouve sur tous les événements en lien avec la thématique « développement durable ».

En planifiant en amont la communication, il s'agit d'être pro-actifs et d'anticiper les événements sur lesquels on souhaite réaliser une communication spécifique sur le PCAET : semaine du développement durable, semaine de la mobilité...

Mesure

Mesure I	Planifier annuellement la communication air-énergie-climat			
Pilote	CAGB			
Partenaires				
Planification de la réalisation				
Année	2015	2016	2017	2018
Indicateur				

Engagement 4 : Faire rayonner l'action du Grand Besançon au-delà du territoire pour engager les autres acteurs et faciliter l'action sur le territoire

ACTION 42 : Etre un moteur régional dans les nouvelles mobilités

Enjeux et objectif général

La compétence « mobilité » est partagée par différentes instances locales ou nationales : la commune est compétente en terme de voirie et stationnement, l'agglomération est en charge des transports publics et de la planification sur son territoire, le département est en charge de la voirie départementale et des transports publics à cet échelon, la région organise les TER, l'Etat aménage et entretient les routes nationales et les trains intercités.

Pour effectuer un trajet unique, l'utilisateur est susceptible d'utiliser ces différentes infrastructures : Il est alors important d'assurer une parfaite complémentarité d'une infrastructure à l'autre pour supprimer les ruptures de charges modales (attente ou distance entre 2 modes), et ainsi, favoriser l'intermodalité permettant un rééquilibrage des modes de transport.

Cela interpelle la conception des systèmes techniques (inter-opérabilité des titres de transports) et l'aménagement du territoire (pôles d'échanges multimodaux). Une coordination doit donc être assurée entre ces différentes instances pour assurer une fluidité dans l'usage de ces différentes infrastructures pour l'utilisateur.

Le Grand Besançon est un acteur actif dans la gouvernance régionale des AOT. Il est nécessaire de participer au renforcement de cette instance utile à créer du lien entre les AOT, et de la complémentarité des modes sur le terrain.

Cette gouvernance régionale permet la mise en place d'instances de travail opérationnelles sur l'intermodalité et les interconnexions entre les réseaux, et le covoiturage.

Par ailleurs, au-delà des conventions passées entre les AOT, l'intermodalité est permise par la mise en place d'une billettique interopérable. Avec la mise en service du tramway et la refonte du réseau Ginko, le Grand Besançon a déployé une billettique techniquement perméable à d'autres systèmes. La gouvernance inter-AOT permettra maintenant d'aller vers une compatibilité technique des systèmes à l'échelle régionale.

Mesures

Mesure 1		Créer une instance partenariale inter-collectivités de gouvernance de la mobilité			
Pilote		CAGB – Direction des Transports			
Partenaires		L'ensemble des AOT de la région – pôle métropolitain Centre Franche-Comté			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Constitution de l'instance	1 instance constituée			
	Réunions des AOT	Au moins 1 groupe de travail constitué 2 réunions réalisées 60 % des AOT régionales représentées par au moins un agent ou élu	Au moins 1 groupe de travail constitué 2 réunions réalisées 60 % des AOT régionales représentées par au moins un agent ou élu	Au moins 1 groupe de travail constitué 2 réunions réalisées 60 % des AOT régionales représentées par au moins un agent ou élu	Au moins 1 groupe de travail constitué 2 réunions réalisées 60 % des AOT régionales représentées par au moins un agent ou élu

Mesure 2	Développer l'intermodalité en améliorant les interconnexions entre les réseaux GINKO, Mobidoubs, Livéo, TER,...				
Pilote	CAGB – Direction des Transports				
Partenaires	L'ensemble des AOT de la région – pôle métropolitain Centre Franche-Comté				
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Conventions d'intermodalité	2 conventions signées	2 conventions signées	3 conventions signées	3 conventions signées

Mesure 3	Développer le covoiturage dans et hors agglomération				
Pilote	CAGB – Direction des Transports				
Partenaires	L'ensemble des AOT de la région – pôle métropolitain Centre Franche-Comté				
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Groupe de travail spécifique	1 groupe de travail créé 1 réunion réalisée 5 AOT représentées	1 groupe de travail créé 1 réunion réalisée 5 AOT représentées	1 groupe de travail créé 1 réunion réalisée 5 AOT représentées	1 groupe de travail créé 1 réunion réalisée 5 AOT représentées

Mesure 4	Mettre en place une billettique interopérable et compléter l'offre de titres combinés				
Pilote	CAGB – Direction des Transports				
Partenaires	Région Franche-Comté – Citiz – Besançon mobilités – Vélocité – CG25				
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Billettique interopérable locale	3 partenaires locaux mobilisés 1 billettique interopérable locale mise en œuvre			
	Billettique interopérable régionale			2 partenaires régionaux mobilisés 1 billettique interopérable régionale mise en œuvre	

ACTION 43 : Poursuivre la coopération contre le changement climatique et pour la sobriété énergétique

Enjeux et objectif général

Pour être efficace sur le territoire, l'action doit se nourrir des expériences et doit rayonner sur les autres territoires.

Cela passe par un partage d'expériences dans les réseaux locaux et nationaux ainsi que la participation à des événements mettant les thématiques air-énergie-climat sur le devant de la scène médiatique.

Mesures

Mesure 1		Adhésion à ATMO Franche-Comté			
Pilote		CAGB – Service Environnement			
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Adhésion	1 adhésion	1 adhésion	1 adhésion	1 adhésion
	Convention tri annuelle	1 convention signée			1 convention signée

Mesure 2		Adhésion à Energy CITIES			
Pilote		CAGB – Service Environnement			
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Adhésion	1 adhésion	1 adhésion	1 adhésion	1 adhésion

Mesure 3		Participation aux évènements nationaux et internationaux (Assises de l'énergie, Colloque PCET, COP 21, Groupes de travail régionaux et nationaux)			
Pilote		CAGB – Service Environnement			
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Participation du Grand Besançon à des évènements	Participation à 3 évènements	Participation à 3 évènements	Participation à 3 évènements	Participation à 3 évènements

Mesure 4		Veille technique et lobbying			
Pilote		CAGB – Service Environnement			
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Veille technique	1 veille technique effectuée			
	Lobbying	1 action de lobbying mise en place ou soutenue	1 action de lobbying mise en place ou soutenue	1 action de lobbying mise en place ou soutenue	1 action de lobbying mise en place ou soutenue

Engagement 5 : Suivre et améliorer l'action en continu

ACTION 44 : Poursuivre le processus de labellisation Cit'ergie pour évaluer la progression des deux collectivités

Enjeux et objectif général

L'obtention du label Cit'ergie permet de faire rayonner nationalement l'action du Grand Besançon sur les thématique air-énergie-climat.

Mesure

Mesure I	Continuer la démarche de labellisation Cit'ergie				
Pilote	CAGB – Service Environnement				
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Obtention du label	1 label obtenu			

ACTION 45 : Adopter une politique d'achat durable

Enjeux et objectif général

Chaque année, le budget des 2 collectivités réunies s'élève à plusieurs centaines de millions d'euros. Une politique d'achat durable vise un double objectif :

faire évoluer l'offre des fournisseurs (de services, de prestations, de produits...) en intégrant des exigences en faveur de l'environnement dans les dossiers de consultation, montrer l'exemple en réduisant l'impact environnemental de son activité.

Cette politique d'achat durable est traduite notamment par l'insertion de clauses environnementales dans les marchés, ainsi qu'une approche en coût global pour analyser les offres des prestataires. Pour la traduire de manière opérationnelle, il est proposé d'actionner les leviers suivants : une orientation politique forte, une appropriation par l'ensemble des services de la thématique, une formation spécifique pour les référents marchés au sein des services. En s'appuyant et développant le travail déjà engagé au sein des collectivités (groupe de travail sur l'achat durable), on pourra tester une démarche d'achat durable, d'abord sur quelques typologies de prestations ou quelques domaines, puis en élargissant la démarche à d'autres domaines.

La politique d'achat durable sera validée in fine par une délibération des 2 collectivités.

Mesures

Mesure I	Aller vers la systématisation de l'intégration de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics				
Pilote	CAGB/Ville – Service Achats				
Partenaires	Les services et directions concernés dans les collectivités				
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Réunion du groupe de travail « achat durable » et ouverture à certains services ciblés	2 réunions réalisées au minimum, services rencontrés			
	Insertion de clauses environnementales dans les marchés	30 % des marchés concernés par des clauses environnementales (parmi les marchés pouvant être concernés)	50 % des marchés concernés par des clauses environnementales (parmi les marchés pouvant être concernés)	80 % des marchés concernés par des clauses environnementales (parmi les marchés pouvant être concernés)	80 % des marchés concernés par des clauses environnementales (parmi les marchés pouvant être concernés)
	Systématisation d'intégration de clauses environnementales dans les marchés : plan d'actions pluriannuel	Méthodologie testée sur 2 domaines ou types de produits et services	Méthodologie testée sur 2 domaines ou types de produits et services	Méthodologie généralisée à l'ensemble des achats pouvant être concernés	Méthodologie généralisée à l'ensemble des achats pouvant être concernés

Mesure 2		Monter en compétence sur l'achat durable			
Pilote		CAGB/Ville – Service Achats – Service Formation – Direction de la Maitrise de l'Energie			
Partenaires		Les référents marchés des services et directions concernés dans les collectivités			
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Formation spécifique (coût global, clauses environnementales)		1 formation dispensée	1 formation dispensée	1 formation dispensée
	Diffusion d'informations et veille technique	1 guide interne sur l'achat durable réalisé et diffusé aux référents marchés 1 veille technique effectuée (retour d'expériences – colloques – formations) 2 formations internes aux référents marchés (par le service Achats)	1 veille technique effectuée (retour d'expériences – colloques – formations) 2 formations internes aux référents marchés (par le service Achats)	1 veille technique effectuée (retour d'expériences – colloques – formations) 2 formations internes aux référents marchés (par le service Achats)	1 veille technique effectuée (retour d'expériences – colloques – formations) 2 formations internes aux référents marchés (par le service Achats)

Mesure 3		Adopter une politique d'achat durable			
Pilote		CAGB/Ville – Service Achats			
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Politique d'achat durable : délibération cadre			1 délibération adoptée	

ACTION 46 : Suivre et optimiser le budget consacré au PCAET

Enjeux et objectif général

Les actions du PCAET étant portées par l'ensemble des services, il est nécessaire de regrouper l'ensemble de ces coûts dans une grille de lecture unique. Ce suivi permet une optimisation budgétaire.

Ce suivi est réalisé à l'aide d'une matrice renseignant les éléments budgétaire pour l'ensemble des actions. Un travail sur la mise en forme de ces données permet de fournir un document de présentation lisible et exploitable.

Mesure

Mesure 1		Faire un suivi budgétaire des actions du PCAET			
Pilote		CAGB – Direction des Finances			
Partenaires					
Planification de la réalisation					
Année		2015	2016	2017	2018
Indicateur	Tableau de bord budgétaire du PCAET	1 suivi effectué	1 suivi effectué	1 suivi effectué	1 suivi effectué